

# OSISKO DÉVELOPPEMENT CORP.

## Rapport de gestion

### Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025

---

Le présent *Rapport de gestion* (le « **Rapport de gestion** ») portant sur la situation financière et les activités d'Osisko Développement Corp. et ses filiales (« **Osisko Développement** » ou la « **Société** ») pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025 (« **T2 2025** ») devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société et les notes afférentes pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025, lesquels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « *International Financial Reporting Standards* » ou les « **IFRS** ») telles qu'elles sont publiées par le Conseil international des normes comptables (l'« *International Accounting Standards Board* » ou l'« **IASB** ») et comme elles sont applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, y compris IAS 34 *Information financière intermédiaire*. La direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ainsi que des autres informations financières de la Société contenues dans le présent *Rapport de gestion*. Sauf indication contraire, les valeurs monétaires figurant dans le présent *Rapport de gestion* sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société. Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information. Le présent *Rapport de gestion* renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la rubrique « **Mise en garde relative aux énoncés prospectifs** ». Le présent *Rapport de gestion* est en date du **12 août 2025**, date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025, suivant la recommandation du comité d'audit et de gestion de risque de la Société.

Osisko Développement est une société minière d'exploration et de développement axée sur l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés de ressources de métaux précieux sur le continent nord-américain. La Société existe en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et se consacre au développement de ses actifs miniers principaux, soit le Projet aurifère Cariboo situé en Colombie-Britannique, au Canada (le « **Projet aurifère Cariboo** »), et le Projet Tintic, situé dans l'Utah, aux États-Unis (le « **Projet Tintic** »). Les actions ordinaires d'Osisko Développement (les « **Actions ordinaires** ») sont inscrites à la Bourse de New York (la « **NYSE** ») et à la Bourse de croissance TSX (la « **TSXV** ») sous le symbole ODV.

## Table des matières

1. Notre entreprise	5
2. Faits saillants financiers et opérationnels	6
3. Faits saillants – T2 2025	6
4. Faits saillants – Postérieurs au T2 2025	8
5. Composition du conseil d'administration et de la direction	9
6. Activités d'exploration et d'évaluation/Activités de développement minier	9
7. Activités en matière de développement durable	24
8. Rendement financier	26
9. Flux de trésorerie	27
10. Situation financière	29
11. Information trimestrielle sélectionnée	34
12. Opérations entre parties apparentées	34
13. Engagements	34
14. Information sectorielle	35
15. Arrangements hors bilan	35
16. Risques et incertitudes	36
17. Contrôles, procédures de communication de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF)	41
18. Base d'établissement des états financiers consolidés	42
19. Estimations et jugements comptables critiques	42
20. Instruments financiers	42
21. Renseignements techniques	42
22. Structure du capital-actions	43
23. Approbation	43

## Mesures financières non conformes aux IFRS

Le présent Rapport de gestion contient certaines mesures financières non conformes aux IFRS (au sens donné à ce terme dans les présentes), comme les « coûts de maintien tout compris » (« **CMTC** »), les « coûts décaissés » et les « flux de trésorerie disponibles ». Les coûts de maintien tout compris par once d'or correspondent à la différence entre les coûts de production et les ventes d'argent, aux frais généraux et administratifs, aux dépenses d'exploration et aux autres dépenses, ainsi qu'aux dépenses en immobilisations de maintien, le tout divisé par les onces d'or. Les coûts décaissés sont une mesure financière non conforme aux IFRS présentée par la Société par once d'or vendue. Les coûts décaissés sont constitués des coûts d'extraction, de traitement, d'affinage, des frais généraux et administratifs ainsi que des redevances, mais ils ne comprennent pas l'amortissement, les coûts de remise en état, les impôts sur le revenu, ni les dépenses en immobilisations et en exploration durant la durée de vie de la mine. Les flux de trésorerie disponibles correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation des sites miniers moins les dépenses en immobilisations. La direction croit que ces mesures permettent aux investisseurs d'évaluer plus facilement le rendement de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de définition normalisée prescrite en vertu des IFRS. Par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Les données visent à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substituts aux mesures de rendement préparées en conformité avec les IFRS, telles que le coût des ventes.

## Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

À l'exception des énoncés de faits historiques que renferme le présent Rapport de gestion, les renseignements qui y sont présentés de même que les renseignements qui y sont intégrés par renvoi constituent de l'Information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables concernant l'entreprise, les activités, les plans, le rendement financier et la situation financière de la Société (collectivement, l'**« Information prospective »**). On reconnaît souvent, mais pas toujours, l'Information prospective à l'emploi de termes tels que « planifier », « s'attendre à », « pouvoir », « devoir », « budgéter », « objectif », « stratégie », « planifié », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « prévoir », « prédire », « croire », « être d'avis que » et d'autres termes ou expressions analogues, y compris la variante négative de ces termes, selon lesquels certaines mesures peuvent ou pourraient être prises ou seront prises, ou certains événements peuvent ou pourraient survenir ou surviendront, ou certains résultats peuvent ou pourraient être atteints ou seront atteints.

L'Information prospective comporte des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les projets, les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient sensiblement différents des projets, des résultats, du rendement ou des réalisations futurs prévus expressément ou implicitement dans l'Information prospective. Parmi ces facteurs figurent, entre autres : les risques liés aux marchés des capitaux et à la disponibilité de financement futur, y compris le financement de projets, selon les modalités acceptables pour la Société (voire du tout); la capacité et l'échéancier de la Société pour mener à bien le Placement (au sens donné à ce terme dans les présentes); la capacité de la Société de respecter ses obligations financières à leur échéance; l'éventualité que les flux de trésorerie d'exploitation, les frais d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles, les ressources et les réserves minérales et les autres coûts réels soient sensiblement différents de ceux escomptés; les modifications apportées aux paramètres et aux hypothèses d'un projet; les exigences relatives aux infrastructures du projet et les méthodes de traitement prévues, selon que les coûts d'investissement et d'exploitation présentés dans le Rapport technique Cariboo puissent être atteints ou non; l'éventualité que les dépenses liées à l'exploration soient sensiblement différentes de celles escomptées; les résultats réels des activités d'exploration en cours; les variations des ressources minérales, des réserves minérales, de la production minérale, des teneurs ou des taux de récupération ou encore des efforts d'optimisation et des ventes; le défaut d'obtenir les approbations gouvernementales ou de financements, ou les retards dans l'obtention de ces approbations ou dans la réalisation des activités de développement ou de construction; les risques non assurés, notamment la pollution, les éboulements ou les dangers ne pouvant être assurés; l'évolution de la réglementation, les vices de titre; la disponibilité ou l'intégration du personnel, du matériel et de l'équipement; les risques liés aux activités à l'étranger; l'incapacité d'embaucher ou de fidéliser des membres de la direction et du personnel clé; le rendement des installations, de l'équipement et des procédés par rapport aux spécifications et aux attentes; les impacts environnementaux imprévus sur les activités; les actions communautaires, non gouvernementales et gouvernementales et l'incidence des actions des parties prenantes; les cours du marché; les risques liés à la production, à la construction et à la technologie ou encore les besoins en capitaux et les risques d'exploitation liés aux activités ou à une expansion des activités; la dilution résultant des financements par actions futurs; les fluctuations du prix de l'or, de l'argent et d'autres métaux et des taux de change;

l'incidence potentielle des tarifs douaniers et d'autres restrictions commerciales; l'incertitude relative à la production et aux ressources de trésorerie futures; l'incapacité de réaliser avec succès de nouveaux projets de développement, les expansions prévues ou d'autres projets tout en respectant le calendrier prévu; l'incapacité à atteindre les objectifs et les jalons opérationnels et de projet prévus; les résultats de travaux, d'explorations et de programmes supplémentaires, l'évolution défavorable du marché, de la situation politique et de la conjoncture économique générale ou des lois, des règles et des règlements applicables à la Société; l'éclosion de maladies et les crises de santé publique; la possibilité d'un dépassement des coûts d'un projet ou de frais et de dépenses imprévus; les accidents, les conflits de travail, les protestations de la part des parties intéressées et de la collectivité ainsi que les autres risques inhérents au secteur minier; la défaillance d'une usine, d'un équipement ou d'un procédé à fonctionner comme prévu; le risque lié à la découverte d'un vice de titre inconnu ou à toute autre réclamation défavorable; les facteurs mentionnés à la rubrique *Risques et incertitudes* du présent Rapport de gestion et à la rubrique *Facteurs de risque* de la notice annuelle de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024; en plus d'autres risques, notamment ceux mentionnés dans les documents d'information continue de la Société, lesquels peuvent être consultés sur SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)) et sur EDGAR ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)) sous le profil d'émetteur de la Société.

En outre, l'Information prospective figurant dans les présentes repose sur certaines hypothèses et comporte des risques liés aux activités de la Société. L'Information prospective contenue dans les présentes repose sur certaines hypothèses, notamment les taux d'intérêt et les taux de change; le prix de l'or, de l'argent et d'autres métaux; l'état de la concurrence au sein du secteur minier; les titres relatifs à des biens miniers; les exigences financières et en matière de financement; la conjoncture économique générale, la situation politique et la conjoncture du marché; et les modifications apportées aux lois, aux règles et aux règlements applicables à la Société.

Bien que la Société ait tenté de repérer les facteurs significatifs qui pourraient faire en sorte que les projets, les mesures, les événements ou les résultats soient sensiblement différents de ceux qui sont indiqués dans l'Information prospective contenue dans le présent Rapport de gestion, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les projets, les mesures, les événements ou les résultats ne correspondent pas à ce qui était prévu, estimé ou voulu. Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, car les projets ainsi que les résultats réels et les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux escomptés dans ces énoncés ou cette information. Par conséquent, le lecteur ne doit pas s'en remettre outre mesure à l'Information prospective contenue dans le présent Rapport de gestion. Toute l'Information prospective contenue dans le présent Rapport de gestion est donnée sous réserve de la présente mise en garde.

Une partie de l'Information prospective ainsi que d'autres renseignements qui sont contenus dans les présentes au sujet du secteur minier et des attentes de la Société à l'égard du secteur minier et de la Société sont fondés sur des estimations établies par la Société à l'aide de données qui proviennent de sources du secteur accessibles au public ainsi que d'études de marché et d'analyses du secteur et d'hypothèses fondées sur des données et une connaissance de ce secteur que la Société estime être raisonnables. Toutefois, bien qu'elles révèlent généralement les positions relatives sur le marché, les parts de marché et les caractéristiques de rendement, ces données sont en soi imprécises. Bien que la Société n'ait pas connaissance que les données relatives au secteur figurant dans les présentes pourraient contenir des inexactitudes, le secteur minier présente des risques et des incertitudes susceptibles de changer en fonction de divers facteurs.

Les lecteurs sont avisés de ne pas se fier outre mesure à l'Information prospective. La Société ne s'engage pas à mettre à jour l'Information prospective figurant dans le présent Rapport de gestion, sauf comme le prescrit la loi.

## Mise en garde à l'intention des investisseurs des États-Unis à l'égard de l'utilisation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales

La Société est assujettie aux exigences de présentation de l'information des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et, par conséquent, elle présente des renseignements sur les biens miniers, la minéralisation ainsi que les estimations de ressources minérales et de réserves minérales conformément aux exigences canadiennes en matière de présentation de l'information, lesquelles sont régies par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « **Règlement 43-101** »). Par conséquent, les renseignements compris dans le présent Rapport de gestion sur les biens miniers, la minéralisation et les estimations de ressources minérales et de réserves minérales ne sont pas comparables aux renseignements similaires publiés par les sociétés américaines assujetties aux exigences de présentation et de divulgation de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

## 1. NOTRE ENTREPRISE

Osisko Développement est une société canadienne d'exploration et de développement dont les activités se concentrent sur d'anciennes mines situées dans des territoires favorables à l'exploitation et offrant un potentiel dans l'ensemble du district. La Société vise à devenir un producteur de métaux précieux de calibre intermédiaire à l'échelle du continent nord-américain, en ciblant des projets de développement et des investissements avec un potentiel de création de valeur. Au 30 juin 2025, le principal actif minier de la Société, le Projet aurifère Cariboo, appartient à sa filiale en propriété exclusive Barkerville Gold Mines Ltd. (« **Barkerville** »), qui en assure également l'exploitation. En outre, le Projet Tintic de la Société (y compris la mine d'essai Trixie, située dans le cadre plus large du Projet Tintic de la Société) appartient à sa filiale en propriété exclusive Tintic Consolidated Metals LLC (« **Tintic** »), qui en assure également l'exploitation.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé un examen stratégique du Projet San Antonio (au sens donné à ce terme dans les présentes), dans le cadre duquel on explorera la possibilité de trouver un partenaire financier ou stratégique à l'égard des actifs ou de vendre la totalité ou une partie des actifs. La Société a fait appel aux services d'un conseiller financier pour l'examen stratégique.

En tant que société en phase d'exploration et de développement, la Société ne génère pas suffisamment de flux de trésorerie pour faire progresser l'évaluation et le développement de ses divers projets et propriétés et a toujours eu recours à des financements par capitaux propres et par emprunt pour maintenir ses liquidités financières. Le maintien de liquidités financières adéquates dépend de la capacité de la direction à obtenir des financements supplémentaires à l'avenir; toutefois, rien ne garantit que la Société soit en mesure d'obtenir un financement adéquat à l'avenir, ou de réaliser ces financements à des conditions favorables à la Société (se reporter à la rubrique « *Liquidités et sources de financement en capital* »).

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ci-joints ont été préparés selon les principes comptables applicables à une entreprise en exploitation, qui prévoient la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des activités lorsqu'ils arrivent à échéance. Dans son évaluation visant à déterminer si l'hypothèse de continuité est appropriée, la direction tient compte de toutes les données disponibles concernant l'avenir, qui représente au moins, sans s'y limiter, les douze mois suivant la fin de la période de présentation. La situation du fonds de roulement au 30 juin 2025 et le produit net tiré du prélèvement initial de 100 millions de dollars américains sur la Facilité de financement de 2025 (au sens donné à ce terme dans les présentes) avec Appian effectué après le 30 juin 2025 ne seront pas suffisants pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société jusqu'à la période close le 30 juin 2026. La direction est consciente, en procédant à son évaluation, des incertitudes importantes liées aux événements et conditions qui pourraient faire douter sérieusement de la capacité de la Société à demeurer une entreprise en exploitation et, par conséquent, sur le bien-fondé de l'utilisation des principes comptables applicables à une entreprise en exploitation.

## **2. FAITS SAILLANTS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS**

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières relatives au rendement d'Osisko Développement pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025 et pour la période correspondante pertinente de 2024 :

<i>(En milliers de dollars)</i>	Trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Produits	6 859	2 632	6 859	4 399
Perte d'exploitation	(18 493)	(13 448)	(61 218)	(33 956)
Perte nette	(47 404)	(28 680)	(84 734)	(36 668)
Perte nette par action de base et diluée	(0,35)	(0,34)	(0,62)	(0,43)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(20 585)	(13 247)	(33 089)	(22 308)
<b>Statistiques</b>				
Mètres forés – Programme de forage intercalaire (or)	2 650	—	4 453	—
Mètres forés – Exploration (cuivre)	662	980	2 596	2 325
Or vendu (onces)	1 393	805	1 393	1 424

## **3. FAITS SAILLANTS – T2 2025**

Les faits saillants financiers et opérationnels d'Osisko Développement au T2 2025 sont résumés ci-dessous :

### **Activités et information financière**

#### *Trimestres clos les 30 juin 2025 et 2024*

- Au T2 2025, la Société a généré des produits de 6,9 millions de dollars et subi une perte d'exploitation de 18,5 millions de dollars, comparativement à des produits de 2,6 millions de dollars et à une perte d'exploitation de 13,4 millions de dollars au T2 2024. L'augmentation des produits au T2 2025 par rapport au T2 2024 s'explique principalement par la vente d'or issue du projet de lixiviation en tas entrepris pour traiter les stocks de minerai empilé du Projet Tintic. La hausse de la perte d'exploitation au T2 2025 par rapport au T2 2024 découle principalement de la hausse des coûts et des salaires liés à l'échantillonnage en vrac ainsi qu'aux activités de surveillance et d'entretien du Projet aurifère Cariboo.
- Au T2 2025, la Société a subi une perte nette de 47,4 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 28,7 millions de dollars au T2 2024. L'accroissement de la perte nette s'explique principalement par la hausse de la perte d'exploitation décrite ci-dessus et par l'augmentation de la juste valeur du passif lié aux bons de souscription au T2 2025 par rapport au T2 2024, partiellement compensées par un profit de change au T2 2025.
- Les flux de trésorerie nets utilisés dans le cadre des activités d'exploitation au T2 2025 se sont élevés à 20,6 millions de dollars, comparativement à 13,2 millions de dollars au T2 2024. L'augmentation des sorties de trésorerie est principalement due à l'augmentation de la perte d'exploitation mentionnée ci-dessus.

- Les ajouts aux intérêts miniers, aux immobilisations corporelles et aux dépenses d'exploration et d'évaluation ont totalisé 13,3 millions de dollars au T2 2025, comparativement à 12,0 millions de dollars au T2 2024. L'augmentation découle principalement du développement de la rampe du Projet aurifère Cariboo et aux dépenses liées à la préparation de l'étude de faisabilité optimisée du Projet aurifère Cariboo.
- Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 0,8 million de dollars au T2 2025, comparativement à des sorties de trésorerie de 1,6 million de dollars au T2 2024. La diminution des sorties de trésorerie est attribuable à un remboursement de dette plus important au T2 2024.

*Semestres clos les 30 juin 2025 et 2024*

- Au cours du premier semestre de 2025, la Société a généré des produits de 6,9 millions de dollars et subi une perte d'exploitation de 61,2 millions de dollars, comparativement à des produits de 4,4 millions de dollars et à une perte d'exploitation de 34,0 millions de dollars au T2 2024. L'augmentation des produits au T2 2025 par rapport au T2 2024 s'explique principalement par la vente d'or issue du projet de lixiviation en tas entrepris au Projet Tintic. Au T2 2024, les produits provenaient de la production résiduelle de la mine d'essai Trixie. La hausse de la perte d'exploitation en 2025 par rapport à 2024 s'explique essentiellement par des coûts et des salaires plus élevés liés à l'échantillonnage en vrac ainsi qu'aux activités de surveillance et d'entretien du Projet aurifère Cariboo, de même que par la perte de valeur de 25,8 millions de dollars comptabilisée en mars 2025 relativement à l'usine de la rivière Quesnel.
- Au cours du premier semestre de 2025, la Société a subi une perte nette de 84,7 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 36,7 millions de dollars en 2024. L'accroissement de la perte nette s'explique principalement par la hausse de la perte d'exploitation décrite ci-dessus et par l'augmentation de la juste valeur du passif lié aux bons de souscription en 2025 par rapport à 2024, partiellement compensées par un profit de change en 2025.
- Les flux de trésorerie nets utilisés dans le cadre des activités d'exploitation en 2025 se sont élevés à 33,1 millions de dollars, comparativement à 22,3 millions de dollars en 2024. L'augmentation des sorties de trésorerie est principalement due à l'augmentation de la perte d'exploitation mentionnée ci-dessus.
- Les ajouts aux intérêts miniers, aux immobilisations corporelles et aux dépenses d'exploration et d'évaluation ont totalisé 28,6 millions de dollars en 2025, comparativement à 22,1 millions de dollars en 2024. L'augmentation découle principalement du développement de la rampe du Projet aurifère Cariboo et des dépenses engagées pour l'étude de faisabilité optimisée de ce projet.
- Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 2,8 millions de dollars en 2025, comparativement à des rentrées de trésorerie de 27,6 millions de dollars en 2024. La diminution des rentrées de trésorerie est principalement imputable à un montant de 25,0 millions de dollars américains (33,9 millions de dollars) prélevé en 2024 en vertu de la convention de crédit conclue avec la Banque Nationale du Canada.

**Mise à jour sur les projets**

- Le 28 avril 2025, la Société a publié les résultats de son étude de faisabilité optimisée du Projet aurifère Cariboo, réalisée par BBA Engineering Ltd. (« BBA ») à titre de consultant indépendant principal, avec l'appui d'autres cabinets d'ingénierie indépendants, conformément au Règlement 43-101. La Société a déposé un rapport technique relatif à l'EF de 2025 (décrite dans les présentes) le 11 juin 2025.

### Mises à jour de l'entreprise

- À l'ouverture des marchés le 17 avril 2025, les bons de souscription d'actions ordinaires de la Société émis dans le cadre de placements privés réalisés en octobre et en novembre 2024 ont été inscrits à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole ODV.WT.V.
- Le 13 mai 2025, la Société a annoncé, dans le cadre de son programme annuel régulier de rémunération, l'octroi d'un total de 1 273 900 options sur actions et de 1 177 200 unités d'actions restreintes à certains hauts dirigeants et employés non membres de la direction de la Société, ainsi que de 229 573 unités d'actions différées de la Société à ses administrateurs indépendants, conformément aux modalités du régime omnibus d'intéressement à base d'actions de la Société.
- Le 29 mai 2025, la Société a annoncé que, conformément aux modalités de l'acquisition réalisée en mai 2022 d'une participation de 100 % dans le Projet Tintic, elle avait effectué le troisième des cinq paiements différés aux vendeurs. La contrepartie différée de 2 500 000 \$ US a été réglée par l'émission de 1 368 610 actions ordinaires.
- Le 16 juin 2025, Susan Craig a été nommée administratrice indépendante du conseil d'administration de la Société.

### 4. FAITS SAILLANTS – POSTÉRIEURS AU T2 2025

- Le 7 juillet 2025, la Société a annoncé les résultats d'un programme d'essais de triage du minerai réalisé sur un échantillon en vrac de matériel minéralisé extrait du Projet aurifère Cariboo.
- Le 21 juillet 2025, la Société a conclu une convention de crédit (la « **Convention de crédit** ») avec des fonds conseillés par Appian Capital Advisory Limited (« **Appian** ») relativement à une facilité de crédit garantie de premier rang (la « **Facilité de financement de 2025** ») totalisant 450 millions de dollars américains pour la mise en valeur et la construction du Projet aurifère Cariboo. Cette facilité procure un financement stratégique et une souplesse financière accrue alors que la Société fait progresser le Projet aurifère Cariboo vers les prochaines étapes de préconstruction et les jalons initiaux préparatoires à la construction. Elle est structurée en deux tranches conformément à l'échéancier de mise en valeur prévu du Projet aurifère Cariboo. Un premier prélèvement de 100 millions de dollars américains a été effectué et sera affecté à ce qui suit : i) une campagne de forage intercalaire de 13 000 mètres visant à réduire les risques liés aux hypothèses de planification minière du projet; ii) le financement des activités de préconstruction et de construction du Projet aurifère Cariboo; iii) le remboursement de l'encours du prêt à terme existant de 25 millions de dollars américains contracté auprès de la Banque Nationale du Canada; et iv) le financement du fonds de roulement général du Projet aurifère Cariboo. Des prélèvements ultérieurs de 350 millions de dollars américains, qui pourront être effectués en un maximum de quatre tranches, seront disponibles pendant une période maximale de 36 mois, sous réserve de la réalisation de certaines étapes importantes du projet et d'autres conditions habituelles. Une copie de la Convention de crédit est disponible sur SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)) sous le profil d'émetteur de la Société.
- Le 31 juillet 2025, la Société a annoncé avoir conclu une convention avec un syndicat de preneurs fermes, aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter, dans le cadre d'un placement privé par voie de prise ferme, 58 560 000 unités de la Société au prix de 2,05 \$ US l'unité, pour un produit brut total de 120 millions de dollars américains (le « **Placement** »). Chaque unité est composée d'une Action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'Action ordinaire de la Société. Chaque bon entier de souscription conférera à son porteur le droit d'acquérir une Action ordinaire au prix d'exercice de 2,56 \$ US pendant une période de 24 mois suivant la date de clôture. À tout moment après le 15<sup>e</sup> mois suivant la date de clôture, si le cours de clôture des Actions ordinaires excède le prix d'exercice pendant au moins 20 jours de bourse consécutifs, la Société peut, dans les 10 jours suivant cet événement, remettre un avis aux porteurs des bons de souscription pour devancer la date d'expiration des bons de souscription à une date qui tombe 30 jours après la date de cet avis. La Société a attribué aux preneurs fermes une option, pouvant être exercée en tout temps jusqu'à 48 heures avant la clôture du Placement, leur permettant d'acheter jusqu'à 2 440 000 unités supplémentaires dans le cadre du Placement. Le montant total du Placement, y compris l'option du preneur ferme, ne dépassera pas 125 millions de dollars américains.

Parallèlement au Placement, la Société a annoncé son intention de réaliser un placement privé sans intermédiaire d'environ 36 600 000 unités auprès d'un investisseur stratégique, au prix de 2,05 \$ US l'unité, pour un produit brut total d'environ 75 millions de dollars américains. La clôture du placement est prévue le 15 août 2025 ou vers cette date, sous réserve de l'obtention de toutes les approbations réglementaires nécessaires, y compris l'approbation conditionnelle de la TSX-V et du NYSE. La combinaison du Placement et du placement privé devrait générer des produits bruts totaux d'environ 195 millions de dollars américains, ou d'environ 200 millions de dollars américains si l'option des preneurs fermes est exercée.

## **5. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION**

Le conseil d'administration d'Osisko Développement est composé de Sean Roosen (président), Charles E. Page (administrateur principal), Michele McCarthy, Duncan Middlemiss, David Danziger, Stephen Quin et Susan Craig. À l'exception de M<sup>me</sup> Craig, qui a été nommée le 16 juin 2025, tous les membres du conseil d'administration ont été élus à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société tenue le 7 mai 2025.

La direction d'Osisko Développement comprend Sean Roosen (président du conseil d'administration et chef de la direction), Chris Lodder (président), Alexander Dann (chef de la direction financière et vice-président, Finances), David Rouleau (vice-président, Développement de projets), Laurence Farmer (avocat général et vice-président, Développement stratégique) et Philip Rabenok (vice-président, Relations avec les investisseurs).

## **6. ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION/ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT MINIER**

À la date du présent Rapport de gestion, le Projet aurifère Cariboo est la seule propriété importante de la Société au sens du Règlement 43-101. Le texte qui suit présente les étapes clés, le calendrier estimatif et les coûts relatifs au Projet aurifère Cariboo, en fonction des attentes raisonnables de la Société, des lignes de conduite prévues ainsi que des hypothèses et du jugement qui prévalent, au 30 juin 2025.

### Prochaines étapes importantes pour le Projet aurifère Cariboo<sup>1)</sup>

<b>Étapes clés</b>	<b>Date de réalisation prévue</b>	<b>Coûts résiduels anticipés*</b>
Aménagement souterrain du Projet aurifère Cariboo	T3 2025	3,1 M\$
Bonanza Ledge - Construction	T4 2025	5,9 M\$
Bonanza Ledge - Gestion des eaux et des résidus	T4 2025	14,0 M\$
Expansion de Ballarat Camp	T4 2025	1,5 M\$
Autres infrastructures du site	T4 2025	5,8 M\$
Activités d'ingénierie de détail	T4 2025	11,7 M\$
Ligne de transmission - Éléments à long délai de livraison	T4 2025	1,1 M\$
Gestion de projet et de construction	T4 2025	8,6 M\$

<sup>\*</sup>Au 30 juin 2025

### **Note :**

1. Les dépenses indiquées dans ce tableau comprennent les montants approuvés par le conseil d'administration jusqu'à la fin du mois de décembre 2025. Des dépenses supplémentaires seront nécessaires pour franchir certaines étapes et sont soumises à l'approbation du conseil d'administration.

Les lecteurs sont informés que ce qui précède représente les opinions, les hypothèses et les estimations de la direction qui sont jugées raisonnables à la date à laquelle les énoncés sont formulés et qui sont, de par leur nature, assujetties à divers risques et incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont décrits ci-dessus. Se reporter à la rubrique « *Mise en garde relative aux énoncés prospectifs* ».

## **6.1. Projet aurifère Cariboo – Colombie-Britannique, Canada**

Le Projet aurifère Cariboo est un projet d'exploration aurifère de stade avancé autorisé détenu à 100 % par la Société et situé dans le camp minier historique de Wells-Barkerville, dans le district de Wells au centre de la Colombie-Britannique (Canada), qui s'étend sur une distance d'environ 77 kilomètres selon un axe nord-ouest/sud-est. L'ensemble des terrains détenu par la Société totalise 443 titres miniers et placériens couvre une superficie d'environ 186 740 hectares. Le 21 novembre 2019, Redevances OR inc. (« **OR** ») a acquis le Projet aurifère Cariboo dans le cadre de l'acquisition de Barkerville. Le Projet aurifère Cariboo faisait partie des actifs fournis par OR qui ont permis la création de la Société le 25 novembre 2020.

### **Rapports techniques et estimation des ressources minérales**

Le 11 juin 2025, la Société a déposé un rapport technique intitulé *NI 43-101 Technical Report, Feasibility Study for the Cariboo Gold Project, District of Wells, British Columbia, Canada* et daté du 11 juin 2025 relativement à l'étude de faisabilité du Projet aurifère Cariboo (l'« **EF de 2025** »). Ce rapport, dont la date de prise d'effet est le 25 avril 2025, a été préparé conformément au Règlement 43-101 (le « **Rapport technique Cariboo** »). Il est publié sur SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)) et sur EDGAR ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)) sous le profil d'émetteur d'Osisko Développement.

L'information scientifique et technique présentée dans le présent Rapport de gestion et se rapportant à l'EF de 2025 du Projet aurifère Cariboo est étayée par le Rapport technique Cariboo. L'EF de 2025 et le Rapport technique Cariboo ont été préparés, révisés et approuvés par des représentants indépendants de BBA (Mathieu Belisle, ing., Amanda Fitch, ing.), InnovExplor inc. (Carl Pelletier, géo., Tessa Scott, géo., Eric Lecomte, ing.), Consultation minière Alius inc. (Sebastien Guido, ing.), Falkirk Environmental Consultants Ltd. (Katherine Mueller, ing., Rob Griffith, ing., Nikolay Sidenko, géo.), WSP Canada inc. (Paul Gauthier, ing.), M.A. O'Kane Consultants Inc. (Rachel Sawyer, ing., Yapo Allé-Ando, M.Sc.A., ing.), Integrated Sustainability Consultants Ltd. (AJ MacDonald, M.Sc.A., ing., P.E.), Clean Energy Consulting Inc. (Philip Clark, ing., P.E.) et JDS Energy & Mining Inc. (Jean-François Maillé, ing.), chacun étant une « personne qualifiée » (au sens du Règlement 43-101) (chacune, une « personne qualifiée ») et indépendante d'Osisko Développement (au sens de l'article 1.5 du Règlement 43-101). À la date d'effet de l'EF de 2025, chaque personne qualifiée a attesté que, selon ses convictions et les renseignements dont elle disposait, les parties de l'EF de 2025 dont elle était responsable contenaient tous les renseignements scientifiques et techniques devant être divulgués pour que l'EF de 2025 ne soit pas considérée comme trompeuse.

Le Rapport technique Cariboo remplace le rapport technique intitulé *NI 43-101 Technical Report, Feasibility Study for the Cariboo Gold Project, District of Wells, British Columbia* (dans sa version modifiée), daté du 12 janvier 2023 (avec date de prise d'effet le 30 décembre 2022), sur lequel il ne faut plus se fier.

Les principaux paramètres et principales hypothèses et méthodes utilisés dans l'EF de 2025 sont décrits dans le Rapport technique Cariboo. Celui-ci est censé être lu dans son ensemble; ses rubriques ne doivent pas être lues hors contexte et on ne doit pas s'y fier hors contexte. Le texte intégral du Rapport technique Cariboo, y compris toutes les hypothèses, réserves et limitations qui y sont énoncées, peut être consulté sous forme électronique sur SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)) et sur EDGAR ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)) sous le profil d'émetteur d'Osisko Développement, ainsi que sur le site Web de la Société à l'adresse <https://fr.osiskodev.com/projects/cariboo-gold/>.

Le Rapport technique Cariboo confirme la forte rentabilité d'une exploitation souterraine à faible impact utilisant des méthodes d'extraction mécanisée en vrac, avec des coûts d'exploitation attrayants et des besoins en capitaux gérables, et bien placée pour bénéficier des tendances macroéconomiques et des prix de l'or favorables. La conception de l'usine de traitement et de l'infrastructure de surface a été stratégiquement optimisée afin de tenir compte des possibilités d'expansion

future. Une exploitation souterraine classique est envisagée pour le Projet aurifère Cariboo, lequel compterait des chantiers d'abattage mécanisés à ciel ouvert par longs trous pour extraire le minerai des corridors filoniens aurifères – un réseau complexe de veines de quartz minéralisées encaissées principalement dans du grès non minéralisé. La Société prévoit que le développement potentiel du Projet aurifère Cariboo pourrait fournir une base pour progresser vers l'établissement d'un district minier plus vaste, y compris la mise en valeur de multiples gisements le long de plusieurs corridors totalisant environ 80 km de minéralisation.

Les résultats de l'EF de 2025 sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

**EF de 2025 du Projet aurifère Cariboo – Principaux résultats et hypothèses (après impôt)**

Mesures	Unités	Scénario de base	Scénario au comptant
Prix de l'or	\$ US/oz	2 400 \$	3 300 \$
Taux de change	USD/CAD	1,35	1,40
Valeur actuelle nette à un taux d'actualisation de 5 %	M\$	943	2 066
Taux de rendement interne (TRI)	%	22,1 %	38,0 %
Période de récupération, à partir du début de la production commerciale	années	2,8	1,6
Flux de trésorerie disponible moyen annuel <sup>1</sup>	M\$	158	314
CMTC moyens, DVM <sup>1</sup>	\$ US/oz	1 157	1 167

**Notes :**

1. Les coûts de maintien tout compris par once et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures ou des ratios non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » pour de plus amples renseignements.
2. Le scénario au comptant est fondé sur le prix de l'or de la LBMA à la fermeture des bureaux le 23 avril 2025, arrondi à 100 \$ l'once près, et le taux de change \$ US/\$ CA est fondé sur le taux de change quotidien de la Banque du Canada, arrondi à 5 cents près.

**EF de 2025 du Projet aurifère Cariboo – Mesures opérationnelles et financières du projet**

Hypothèses	Unités	EF de 2025 – Scénario de base
Prix de l'or	\$ US/oz	2 400
Taux de change	USD/CAD	1,35
Taux d'actualisation	%	5,0 %
<b>Production</b>		
Durée de vie de la mine	ans	10,0
Total du minerai extrait	kt	17 815
Capacité de production annuelle maximale	t/j	4 900
Teneur moyenne en or d'alimentation	g/t Au	3,62
Total de l'or contenu	koz	2 071
Taux moyen de récupération de l'or	%	92,6 %
Total de l'or récupéré, payable	koz	1 894
Production moyenne d'or, DVM	koz/an	190
Production moyenne d'or, cinq premières années	koz/an	202
<b>Coûts d'exploitation par unité</b>		
Mine souterraine	\$/t extraite	62,3
Traitement	\$/t extraite	23,2
Gestion des eaux et des résidus	\$/t extraite	5,0
Ligne de transmission électrique	\$/t extraite	4,9
Frais généraux et administratifs	\$/t extraite	15,4
Total des coûts d'exploitation par unité	\$/t extraite	110,7
<b>Coût total d'exploitation</b>	M\$	1 921
Paiements du droit de redevance	M\$	292

Frais hors site	M\$	143
<b>Coûts d'exploitation</b>		
Total des coûts décaissés <sup>2</sup>	\$ US/oz	947 \$
CMTC <sup>2</sup>	\$ US/oz	1 157 \$
<b>Dépenses en immobilisations<sup>4</sup></b>		
Coûts initiaux	M\$	881
Coûts de maintien	M\$	426
Coûts de fermeture, net <sup>3</sup>	M\$	99
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>M\$</b>	<b>1 406</b>
<b>Facteurs économiques (après impôts)</b>		
Flux de trésorerie disponible total, DVM <sup>2</sup>	M\$	1 577
Valeur actuelle nette (VAN 5 %)	M\$	943
Taux de rendement interne (TRI)	%	22,1 %
Période de récupération, à partir du début de la production commerciale	ans	2,8
Flux de trésorerie disponible moyen, cinq premières années <sup>2</sup>	M\$	296
Flux de trésorerie disponible moyen, DVM <sup>2</sup>	M\$	158

**Notes :**

1. Les totaux peuvent différer en raison des chiffres arrondis.
2. Les coûts décaissés, les coûts de maintien tout compris par once et le flux de trésorerie disponible sont des mesures ou des ratios non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » pour de plus amples renseignements. Le total des coûts décaissés est présenté par once payable et comprend le total des coûts d'exploitation : coûts miniers, coûts de traitement, frais généraux et administratifs du site, redevances, coûts de fonte, d'affinage et de transport. Les CMTC sont présentés par once payable et comprennent les coûts décaissés plus les coûts de maintien et de fermeture.
3. Les coûts de fermeture sont présentés nets de la valeur de récupération.
4. Les coûts d'investissement de la décision d'investissement préfinale totalisent 38,6 millions de dollars.

**Estimation des ressources minérales**

L'estimation des ressources minérales incluse dans l'EF de 2025 a une date de prise d'effet du 22 avril 2025 et est présentée compte non tenu des réserves minérales. La viabilité économique des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. L'estimation des ressources minérales a été mise à jour pour tenir compte de l'épuisement dans la zone Lowhee en raison des activités de développement et d'échantillonnage en vrac en cours, ainsi que des changements dans les coûts et les hypothèses relatives aux teneurs de coupure.

Rien ne garantit que les ressources minérales soient converties en réserves minérales. Les ressources minérales comprennent des ressources minérales présumées qui n'ont pas fait l'objet de travaux suffisants pour être classées comme ressources minérales indiquées. En poursuivant l'exploration, on peut raisonnablement s'attendre à ce que des ressources minérales présumées puissent être converties en ressources minérales indiquées, bien que cela soit incertain.

**EF de 2025 du Projet aurifère Cariboo – Déclaration des ressources minérales**

(22 avril 2025)

Catégorie/Zone	Tonnage (milliers de tonnes)	Teneur en or (g/t)	Or contenu (milliers d'onces)
<b>Mesurées</b>			
Bonanza Ledge	47	5,06	8
<b>Indiquées</b>			
Bonanza Ledge	32	4,02	4
BC Vein	1 057	3,00	102
KL	527	2,80	47
Lowhee	1 333	2,76	118
Mosquito	1 553	2,96	148
Shaft	6 121	2,92	575
Valley	2 718	2,70	236

Cow	3 991	2,91	374
<b>Total des ressources indiquées</b>	<b>17 332</b>	<b>2,88</b>	<b>1 604</b>
<b>Total des ressources mesurées et indiquées</b>	<b>17 380</b>	<b>2,88</b>	<b>1 612</b>
<b>Présumées</b>			
BC Vein	596	3,17	61
KL	2 514	2,53	205
Lowhee	486	3,01	47
Mosquito	1 883	3,08	186
Shaft	7 457	3,44	826
Valley	2 470	3,01	239
Cow	3 368	2,78	301
<b>Total des ressources présumées</b>	<b>18 774</b>	<b>3,09</b>	<b>1 864</b>

**Notes :**

1. Les personnes qualifiées indépendantes responsables des estimations des ressources minérales, au sens du Règlement 43-101, sont Carl Pelletier, géo., et Tessa Scott, géo. (Norda Stelo). La date de prise d'effet de l'estimation des ressources minérales de l'EF de 2025 est le 22 avril 2025.
2. La viabilité économique de ces ressources minérales (compte non tenu des réserves) lesquelles ne sont pas des réserves minérales, n'a pas été établie.
3. L'estimation des ressources minérales est conforme aux normes de définitions de 2014 de l'ICM sur les ressources minérales et les réserves minérales et suit les lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière d'estimation des ressources minérales et des réserves minérales de l'ICM de 2019.
4. En tout, 481 zones filonniennes ont fait l'objet d'une modélisation pour les gisements Cow Mountain (Cow et Valley), Island Mountain (Shaft et Mosquito), Barkerville Mountain (BC Vein, KL et Lowhee), ainsi qu'une zone aurifère au gisement Bonanza Ledge. Une épaisseur minimale réelle de 2,0 m a été retenue en utilisant la teneur en or des matériaux adjacents lors du titrage, ou en l'absence d'un tel essai, une valeur nulle a été attribuée.
5. L'estimation est présentée pour un scénario souterrain potentiel à une teneur limite de 1,8 g/t Au, sauf pour Bonanza Ledge, qui est à une teneur limite de 3,5 g/t Au. La teneur limite pour les gisements Cow, Valley, Shaft, Mosquito, BC Vein, KL et Lowhee a été calculée sur la base d'un prix de l'or de 2 400 \$ US/oz, d'un taux de change \$ US/\$ CA de 1,35, d'un coût d'exploitation minière global de 66,3 \$/t, d'un coût de traitement et de transport de 30,80 \$/t et de frais généraux, administratifs et environnementaux de 22,40 \$/t, ainsi que des dépenses en immobilisations de maintien de 45,6 \$/t. Aucune modification n'a été apportée pour Bonanza Ledge. La teneur limite pour le gisement Bonanza Ledge a été calculée sur la base d'un prix de l'or de 1 700 \$ US/oz, d'un taux de change de 1,27 \$ US pour 1,00 \$ CA, d'un coût d'exploitation minière souterraine de 79,13 \$/t, d'un coût de traitement et de transport de 65,00 \$/t et d'un coût de 51,65 \$/t pour les frais généraux, administratifs et environnementaux. La teneur limite peut être réévaluée à la lumière des futures conditions du marché (prix des métaux, taux de change, coûts de l'exploitation minière, etc.).
6. Les valeurs de masse volumique pour les gisements Cow, Shaft, Lowhee et BC Vein ont été estimées par DI2 pour les blocs non estimés, les valeurs minimales par défaut suivantes ayant été retenues : 2,80 g/cm<sup>3</sup> pour Cow, 2,78 g/cm<sup>3</sup> pour Shaft, 2,74 g/cm<sup>3</sup> pour Lowhee et 2,69 g/cm<sup>3</sup> pour BC Vein. Des valeurs médianes de masse volumique ont été appliquées pour les gisements Valley (2,81 g/cm<sup>3</sup>), Mosquito (2,79 g/cm<sup>3</sup>) et KL (2,81 g/cm<sup>3</sup>). Pour ce qui est du gisement Bonanza Ledge, une masse volumique moyenne de 3,20 g/cm<sup>3</sup> a été retenue.
7. Un plafonnement en quatre étapes a été utilisé pour les données composites des gisements Cow (3,0 m), Valley (1,5 m), Shaft (2,0 m), Mosquito (2,5 m), BC Vein (2,0 m), KL (1,75 m) et Lowhee (1,5 m). Des ellipsoïdes de recherche limités compris entre 7 et 50 g/t Au à quatre distances différentes de 25 m à 250 m ont été utilisées pour chaque gisement. Les teneurs élevées de Bonanza Ledge ont été plafonnées à 70 g/t Au sur 2,0 m de données composites.
8. Les ressources minérales en or des zones filonniennes Cow, Valley, Shaft, Mosquito, BC Vein, KL et Lowhee ont été estimées à l'aide du logiciel Studio<sup>MC</sup> RM 1.9 de Datamine, des limites fermes ayant été retenues pour les valeurs de titrage composites. La minéralisation aurifère dans le halo de dilution a été estimée à l'aide du logiciel Studio<sup>MC</sup> RM 1.11 de Datamine. On a eu recours au krigage ordinaire pour l'interpolation d'un modèle de sous-blocs (dimensions de bloc mère = 5 m x 5 m x 5 m). Pour l'estimation des ressources minérales au gisement Bonanza Ledge, on a employé le logiciel GEMSMC 6.7 de GEOVIA, des limites fermes ayant été retenues pour les valeurs de titrage composites. On a eu recours au krigage ordinaire pour l'interpolation d'un modèle de blocs (dimensions des blocs = 2 m x 2 m x 5 m).
9. Les résultats sont présentés *in situ*. Une once (troy) = tonnes métriques x teneurs/31,10348. Les calculs ont été faits en unités métriques (mètres, tonnes, g/t). Le nombre de tonnes a été arrondi au millier près. Tout écart dans les totaux est dû aux effets d'arrondi. La méthode d'arrondissement est conforme aux recommandations du Règlement 43-101.
10. Les personnes qualifiées responsables de la présente rubrique du Rapport technique Cariboo n'ont connaissance d'aucun facteur pertinent concernant l'environnement, l'obtention de permis, les aspects juridiques, les titres, la fiscalité, les aspects socio-

économiques, la commercialisation, les aspects politiques ou autres susceptibles d'avoir une incidence importante sur l'estimation des ressources minérales autres que ceux indiqués dans le présent Rapport de gestion et dans le Rapport technique Cariboo.

#### Estimation des réserves minérales

L'EF de 2025 présente une estimation des réserves minérales probables (dont la date de prise d'effet est le 10 avril 2025) en légère hausse par rapport à l'étude de faisabilité 2023, en raison de l'ajustement de la teneur limite dicté par un calendrier d'accélération de la production jusqu'à une capacité de production de 4 900 tonnes par jour (« t/j ») par rapport à l'étude de faisabilité 2023. Seules les ressources minérales classées comme mesurées et indiquées ont reçu des attributs économiques dans la conception de la mine et, lorsqu'elles ont démontré leur viabilité économique, elles ont été classées comme des réserves minérales. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. Rien ne garantit que les travaux futurs sur les ressources minérales soient convertis en réserves minérales qui pourront être exploitées de façon rentable.

#### EF de 2025 du Projet aurifère Cariboo – Déclaration des réserves minérales (10 avril 2025)

Catégorie/Zone	Tonnage (tonnes)	Teneur en or (g/t)	Or contenu (oz)
<b>Prouvées</b>	—	—	—
<b>Probables</b>	—	—	—
Cow	3 999 971	3,35	430 548
Valley	3 238 636	3,59	374 058
Shaft	8 548 295	3,72	1 021 599
Mosquito	1 105 370	3,94	140 102
Lowhee	923 162	3,52	104 491
<b>Total des réserves prouvées et probables</b>	<b>17 815 435</b>	<b>3,62</b>	<b>2 070 798</b>

#### Notes :

1. Les totaux peuvent différer en raison des chiffres arrondis.
2. L'estimation des réserves minérales est conforme aux normes de définitions de l'ICM de 2014 sur les ressources minérales et les réserves minérales et suit les lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière d'estimation des ressources minérales et des réserves minérales de l'ICM de 2019.
3. Les réserves minérales ont été calculées sur la base des hypothèses suivantes : prix de l'or à 1 915 \$ US/oz, taux de change \$ US : \$ CA de 1,32 et une teneur limite variant entre 1,70 g/t et 2,0 g/t Au
4. Les réserves minérales incluent la dilution interne et externe ainsi que le taux de récupération minière. La dilution externe est estimée à 10,1 %. Le taux de récupération minière moyen a été établi à 91,3 % afin de tenir compte du minerai présent dans les limites du gisement, dans chaque bloc.

L'estimation des ressources minérales s'appuie sur plus de 650 000 mètres de carottes issues des campagnes de forage de 2015 à 2021 et des données de forage historiques vérifiées provenant d'un total de 4 064 trous de forage. Une compréhension des contrôles de la minéralisation a permis à l'équipe technique d'Osisko Développement d'établir une estimation des ressources minérales guidée par la lithologie, l'altération, la structure et la minéralisation.

L'EF de 2025 envisage une seule installation de broyage sur le site de la mine aux fins de traitement, éliminant ainsi la nécessité de transporter le concentré de flottation jusqu'à l'usine de la rivière Quesnel, comme le prévoyait précédemment l'étude de faisabilité 2023. Ce changement était considéré comme un indice de dépréciation pour l'usine de la rivière Quesnel et, par conséquent, la direction a effectué une évaluation de la dépréciation et a comptabilisé une perte de valeur de 25,8 millions de dollars relative aux intérêts miniers concernant l'usine de la rivière Quesnel au cours du premier trimestre de 2025. Le 30 juin 2025, la valeur nette comptable liée à l'intérêt minier de l'usine de la rivière Quesnel a été entièrement radiée, car on a estimé que la valeur nette comptable ne sera pas récupérée par le bénéfice net attendu qui sera généré par la vente future de métaux précieux.

### Processus d'évaluation environnementale et d'obtention des permis

Osisko Développement a démarré le processus d'évaluation environnementale (l'« **EE** ») à l'automne 2019 pour le Projet aurifère Cariboo.

Le 27 octobre 2021, la Province de Colombie-Britannique, la Première Nation Lhtako Dené et la Société ont annoncé l'approbation des modifications aux permis M-238 et M-198 octroyés en vertu de la loi intitulée *Mines Act*, permettant l'expansion de la mine souterraine existante à Bonanza Ledge II. À l'époque, ces modifications ont favorisé l'embauche de travailleurs supplémentaires à la mine. L'expansion du projet Bonanza Ledge II a permis aussi d'assurer la continuité de certaines activités minières pendant que l'évaluation environnementale du Projet aurifère Cariboo était en cours. En juillet 2021, la province de Colombie-Britannique a autorisé un permis pour l'extraction d'un échantillon en vrac de 10 000 tonnes de matériel minéralisé et le développement d'un portail et jusqu'à 2 100 m de galeries pour accéder au gisement minéral.

Le 10 octobre 2023, la Société a annoncé qu'elle avait reçu un certificat d'EE (le « **Certificat d'EE** ») pour le Projet aurifère Cariboo, détenu à 100 % par la Société. Le Certificat d'EE a été délivré par le bureau d'évaluation environnementale (« **BEE** ») de la province de la Colombie-Britannique et était appuyé par des décisions d'approbation de l'honorable George Heyman, ministre de l'Environnement et de la Stratégie en matière de changements climatiques, et de l'honorable Josie Osbourne, ministre de l'Énergie, des Mines et de l'Innovation à faibles teneurs en carbone (*Ministry of Mining and Critical Minerals*). La réception du Certificat d'EE a permis de conclure avec succès le processus d'EE pour le Projet aurifère Cariboo, lancé en octobre 2019 et achevé en consultation avec les partenaires des Premières Nations et avec leur soutien. Le 7 novembre 2024, la société a annoncé que, bien qu'elle n'ait pas encore conclu d'accord avec la Première Nation Xat'süll, elle était déterminée à continuer de se mobiliser et à poursuivre les consultations.

Le 31 mai 2023, la Société a présenté sa demande de permis conjointe (la « **DPC** ») et a franchi la phase d'examen préalable du permis en septembre 2023 après avoir présenté la demande finale révisée. Au cours de quatre séries d'examens menés par le comité d'examen des mines, la Société a répondu à plus de 1 800 commentaires de diverses parties prenantes et y a donné suite de novembre 2023 à mai 2024.

Le 20 novembre 2024, la Société a obtenu des permis en vertu de la loi intitulée *Mines Act* (Colombie-Britannique) pour son Projet aurifère Cariboo. Le 12 décembre 2024, la Société a obtenu des permis en vertu de la loi intitulée *Environmental Management Act* (« **EMA** ») (Colombie-Britannique) pour son Projet aurifère Cariboo. Avec les permis obtenus en vertu de la *Mines Act* (Colombie-Britannique), ces approbations marquent l'aboutissement du processus d'obtention des permis clés, ce qui a confirmé que le Projet aurifère Cariboo était prêt à être mis en œuvre.

Les permis obtenus en vertu de la *Mines Act* (Colombie-Britannique) permettent à la Société de procéder aux activités de construction, d'exploitation et de remise en état sur chacun des sites décrits dans la portée du Projet aurifère Cariboo. Les permis en vertu de l'EMA concernent tous les rejets dans l'environnement, y compris l'eau et l'air, liés au Projet aurifère Cariboo, ainsi que le cadre et les limites qui s'y rattachent, dans les zones situées à l'extérieur des sites miniers immédiats.

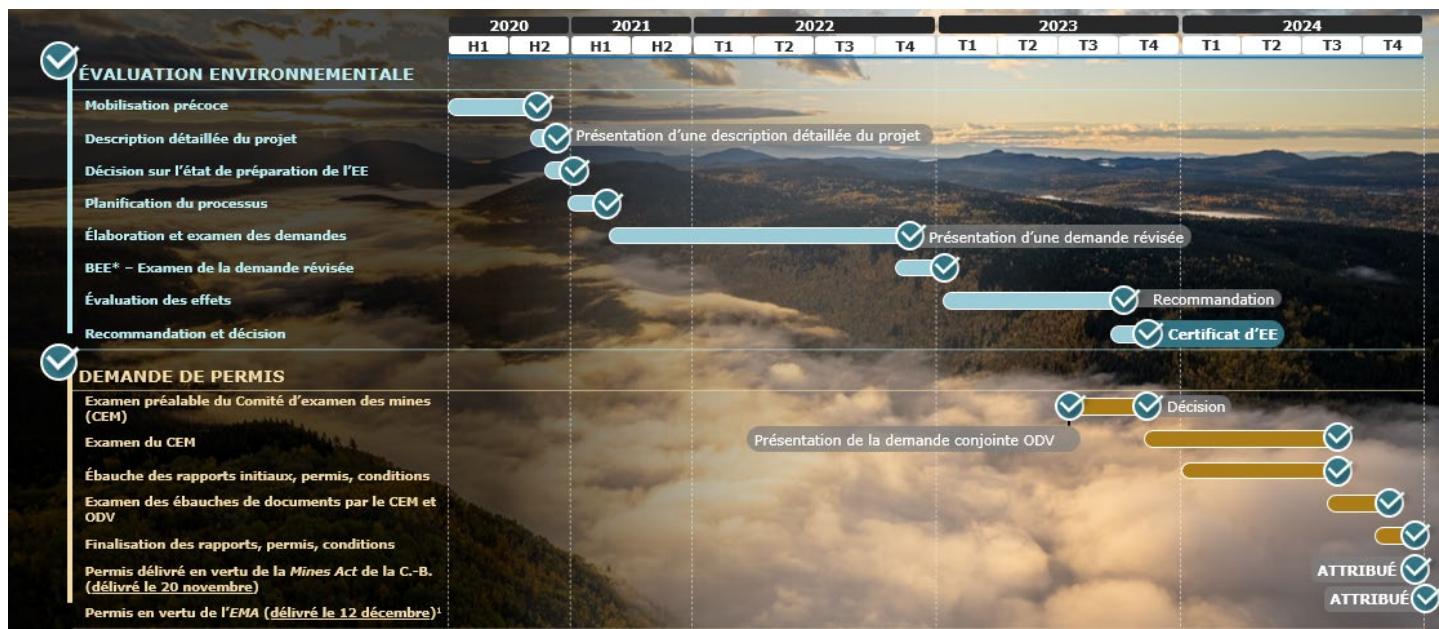
À la suite de la décision positive du BEE d'accorder au Projet aurifère Cariboo un Certificat d'EE (M23-01), le projet a fait l'objet d'un examen solide et rigoureux par un Comité d'examen des mines spécialisé, mis en place par le *Major Mines Office*, et a ensuite reçu les permis suivants pour le Projet aurifère Cariboo :

- M-247 – Permis délivré en vertu de la *Mines Act* pour le complexe minier et Bonanza Ledge;
- M-198 – Permis délivré en vertu de la *Mines Act* pour l'usine de la rivière Quesnel;
- PE-111511 – Permis délivré en vertu de l'*Environmental Management Act* pour le complexe minier;
- PE-12601 – Permis délivré en vertu de l'*Environmental Management Act* pour l'usine de la rivière Quesnel;
- PE-17876 – Permis délivré en vertu de l'*Environmental Management Act* pour Bonanza Ledge.
- De plus, le permis relatif au plan de fermeture de Mosquito Creek est actuellement examiné par le ministère des Mines et des Minéraux critiques (Ministry of Mining and Critical Minerals).

La Société est convaincue qu'un processus de consultation rigoureux a été suivi relativement à l'obtention des permis en vertu de la *Mines Act* (Colombie-Britannique) et des permis en vertu de l'EMA pour le Projet aurifère Cariboo et elle continue de consulter activement ses partenaires des Premières Nations et d'autres parties prenantes, et de collaborer avec eux. Bien qu'une partie puisse demander que les décisions relatives aux permis en vertu de la *Mines Act* (Colombie-Britannique) ou aux permis en vertu de l'EMA soient examinées par les tribunaux, la Société ne s'attend pas à ce qu'un tel examen ait une incidence sur sa capacité de procéder à la construction et à l'exploitation du Projet aurifère Cariboo conformément aux permis approuvés.

Des travaux sont en cours avec le ministère de l'Intendance des terres, de l'eau et des ressources (Ministry of Water, Land and Resource Stewardship) et le ministère des Forêts (Ministry of Forests) pour obtenir toutes les autorisations nécessaires à la construction de la ligne de transmission, d'ici le deuxième semestre de 2025.

#### Projet aurifère Cariboo – Résumé de l'échéancier d'obtention des permis (mené à bien)



Au 30 juin 2025, le processus d'obtention des permis pour le Projet aurifère Cariboo a été mené à bien. L'historique du processus est résumé dans les faits saillants suivants :

- La cérémonie de signature du 23 octobre 2022 avec les aînés et les membres de la Première Nation Lhtako Dené à Wells et Quesnel a été un événement important dans le cadre de l'entente sur la durée de vie du projet intervenue entre la Première Nation Lhtako Dené et Osisko Développement, soulignant l'importance de notre partenariat, de notre soutien mutuel et des avantages qui en découlent.
- L'application révisée pour le processus d'EE a été déposée auprès du BEE de la Colombie-Britannique le 14 octobre 2022 pour le Projet aurifère Cariboo. Les 1 700 commentaires reçus par les différents évaluateurs ont été traités avec succès.
- En parallèle au processus d'EE, la Société a entrepris les démarches pour la demande officielle de permis pour le Projet aurifère Cariboo, avec le dépôt de la Description de projet au Ministère le 30 septembre 2022. La Société a obtenu l'IRT en novembre 2022 et le Certificat d'EE en octobre 2023.
- Tous les travaux de forage et de modélisation géologique ont été achevés.
- Tous les permis ont été reçus pour l'échantillonnage en vrac dans le secteur du gisement de Lowhee, qui comprend 2 100 mètres d'aménagement souterrain et l'extraction de 10 000 tonnes de matériel minéralisé pour de nouveaux essais de tri.
- Au-delà du secteur du Projet aurifère Cariboo, on retrouve 38 zones cibles minéralisées, dont 21 nécessitent un suivi et 12 sont des cibles de forage de grande qualité déjà définies, témoignant des années d'exploration continue sur les titres miniers détenus par Osisko Développement autour du Projet aurifère Cariboo.
- Obtention des permis en vertu de la *Mines Act* (Colombie-Britannique) et des permis en vertu de l'EMA au T4 2024, marquant l'aboutissement du processus d'obtention des approbations clés pour le Projet aurifère Cariboo.

### **Programme d'échantillonnage en vrac et de forage intercalaire**

- Au cours du premier trimestre 2024, en vertu d'un permis provincial existant, la Société a entamé l'aménagement d'une galerie souterraine à partir du Portail existant de Cow jusqu'à la zone Lowhee du Projet aurifère Cariboo. L'objectif du programme de travaux d'échantillonnage en vrac était d'atteindre le corps minéralisé et d'extraire un échantillon en vrac d'un maximum de 10 000 tonnes de matériel minéralisé pour la triuse de minerai, les essais d'équipement lourd et les essais miniers.
- Tous les travaux d'aménagement souterrain prévus, totalisant environ 1 172 mètres, ont été menés à bien pour atteindre la zone cible.
- La Société a extrait environ 7 400 tonnes de matériel minéralisé d'un seul chantier d'extraction d'essai situé dans la zone visée, dans le cadre du programme d'échantillonnage en vrac de 10 000 tonnes. La réussite de l'extraction de ce chantier d'extraction d'essai a démontré la faisabilité technique de chantiers d'extraction de dimensions supérieures. Ces données ont été intégrées aux paramètres de l'EF de 2025. En raison des difficultés à obtenir une installation de traitement économiquement viable pour produire de l'argent aurifère, la Société concentre ses efforts immédiats sur la réalisation d'un programme de forage intercalaire de 13 000 mètres récemment amorcé, lequel s'inscrit dans les obligations de financement du projet Appian.
- Le programme de forage intercalaire devrait fournir un ensemble de données exhaustif qui documentera la modélisation des ressources, la planification minière et l'élaboration des procédures et paramètres de conception des chantiers d'extraction de production. Il contribuera également à l'établissement d'une approche systématique du forage intercalaire pour l'exploitation minière souterraine. La Société prévoit d'achever le programme de forage intercalaire de 13 000 mètres d'ici la fin du quatrième trimestre de 2025.

## Financement des projets

- La Société s'est activement engagée dans diverses options de financement afin d'obtenir les fonds nécessaires à la construction du Projet aurifère Cariboo (se reporter à la rubrique « Faits saillants – Postérieurs au T2 2025 »). La Société estime que le produit net des placements privés avec et sans intermédiaire, combiné au produit net de la facilité de crédit du projet de 450 millions de dollars américains obtenue auprès d'Appian, tous deux annoncés après la fin du trimestre, ainsi qu'aux manifestations d'intérêt de négociateurs de marchandises désireux d'acquérir un concentré de haute qualité dans le cadre de conventions d'achat, de même qu'à d'autres conventions de financement potentielles, fourniront des fonds suffisants pour construire le Projet aurifère Cariboo.

## Objectifs de 2025 pour le Projet aurifère Cariboo

- Achever l'ingénierie détaillée des travaux de traitement, de traitement des eaux et de gestion des stériles en vue de la mise en valeur du Projet aurifère Cariboo.
- Poursuivre la mobilisation et la consultation des parties prenantes avec la Première nation Xatsūll et le district de Wells afin de faciliter la conclusion d'une entente avec les parties prenantes.
- Poursuivre l'ingénierie détaillée de la ligne de transmission et obtenir les permis nécessaires pour celle-ci aux fins du raccordement au réseau de BC Hydro, et se procurer les composants à long délai de livraison.
- Achever le programme de forage intercalaire de 13 000 mètres relativement au Projet aurifère Cariboo.
- Atteindre les jalons clés du projet et remplir les autres conditions pour obtenir l'accès aux 350 millions de dollars américains disponibles aux fins de prélèvements ultérieurs dans le cadre de la Facilité de financement de 2025.

Se reporter à la rubrique « *Facteurs de risque : Activités n'étant pas étayées par une étude de faisabilité* ».

## 6.2. Projet Tintic – Utah (É.-U.)

Le Projet Tintic est situé dans l'ouest du comté de l'Utah, à environ 64 km au sud de Provo, en Utah, et à 95 km au sud de Salt Lake City. La propriété sur laquelle se trouve la mine d'essai Trixie ou le gisement Trixie englobe la majeure partie du district East Tintic, entourant et immédiatement à l'est de la ville incorporée d'Eureka. La superficie du Projet Tintic détenue ou contrôlée par Osisko Développement couvre 1 370 claims totalisant 7 601 ha (18 783 acres) de claims miniers concédés par lettres patentes (dont 22 sont des claims cédés par lettres patentes loués) et 110 claims miniers supplémentaires d'une superficie d'environ 731 ha (1 807 acres), qui ne sont pas cédés par lettres patentes. Osisko Développement détient un pourcentage, une participation ou une redevance peu élevés et variables dans un certain nombre d'autres claims ne faisant pas partie du portefeuille de claims principal.

Les renseignements scientifiques et techniques relativement au Projet Tintic et la mise à jour de l'estimation des ressources minérales du gisement Trixie (l'**« ERM de Trixie de 2024 »**), y compris les renseignements fournis dans le tableau 2024 *Trixie MRE Statement*, sont étayés par le rapport technique intitulé « *NI 43-101 Technical Report, Mineral Resource Estimate for the Trixie Deposit, Tintic Project, Utah, United States of America* », daté du 25 avril 2024 (avec prise d'effet le 14 mars 2024) (le **« Rapport technique Tintic »**), qui a été préparé pour la Société par des représentants indépendants de Micon International Limited, à savoir William Lewis, géo, Alan J. San Martin, MAusIMM(CP) et Richard Gowans, ing. Les renseignements relatifs au Projet Tintic et l'ERM de Trixie de 2024 fournis dans le présent document sont donnés sous réserve du texte intégral du Rapport technique Tintic, qui est disponible en format électronique sur le site Web de la Société ou sur SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)) et sur EDGAR ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)) sous le profil d'émetteur de la Société, y compris les hypothèses, les réserves et les limitations qui y sont énoncées. Pour que le lecteur comprenne bien les renseignements relatifs au Projet Tintic et à l'ERM de Trixie de 2024 fournis dans le présent document, il convient de se reporter au texte intégral du Rapport technique Tintic, y compris toutes les hypothèses, réserves et limitations qu'il contient. Le Rapport technique Tintic est censé être lu dans son ensemble; ses rubriques ne doivent pas être lues hors contexte et on ne doit pas s'y fier hors contexte.

## Acquisition de Tintic

Le 27 mai 2022, Osisko Développement a acquis une participation de 100 % dans Tintic en faisant l'acquisition de : i) la participation directe de IG Tintic de 75 % dans Tintic; et ii) toutes les actions émises et en circulation de Chief Consolidated Mining Company (« **Chief** »). Immédiatement après la clôture de l'opération, Chief a procédé à une fusion avec une filiale nouvellement constituée de la Société (la « **Fusion** ») de telle sorte qu'après la réalisation de la fusion, Chief est maintenant détenu par la Société. La contrepartie totale versée aux fournisseurs s'élève à environ 156,6 millions de dollars américains (199,5 millions de dollars) et comprend : i) des paiements en espèces d'environ 58,7 millions de dollars américains (74,7 millions de dollars); ii) l'émission aux vendeurs d'instruments convertibles pour un montant de 10,8 millions de dollars; iii) l'émission de 12 049 449 Actions ordinaires; et iv) une contrepartie différée et des paiements conditionnels évalués à la juste valeur de 15,1 millions de dollars.

Les paiements différés consistent en i) un montant de 12,5 millions de dollars américains payables en versements annuels égaux répartis sur cinq ans, en espèces ou en actions au gré de la Société; ii) deux octrois de redevances de 1 % du rendement net d'exploitation sur la participation (le « **RNEP** »), chacun étant assorti d'un droit de rachat de 50 % en faveur de la Société pour la somme de 7,5 millions de dollars américains, pouvant être exercé dans un délai de 5 ans; iii) le droit de recevoir l'équivalent financier de 10 % du **RNEP** des stocks de matériel minéralisé extrait du Projet Tintic depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et accumulé en surface; et iv) 10 millions de dollars américains advenant le démarrage de la production à la mine Burgin.

Avec la clôture de l'opération, la Société a acquis une participation de 100 % dans la mine d'essai Trixie et dans des claims miniers couvrant plus de 17 000 acres dans le district minier historique de Tintic dans la partie centrale de l'Utah. Aucun programme d'exploration pour le Projet Tintic n'est actuellement prévu, et aucune activité supplémentaire d'exploration ou de forage n'est envisagée pour ce projet en 2025. En date des présentes, le Projet Tintic n'est pas considéré comme une propriété importante de la Société, et aucune dépense significative n'a été engagée à l'égard de ce projet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Programme d'exploration

Le Projet Tintic englobe 23 anciennes mines de métaux précieux et de base situées dans le district minier East Tintic en Utah, à 95 km au sud-ouest de Salt Lake City. Le Projet Tintic couvre une superficie de plus de 20 500 acres (8 333 ha), incluant 18 783 acres (7 601 ha) de claims miniers concédés par lettres patentes.

En 2022, la Société a complété 28 trous de forage par circulation inverse (« **CI** ») en surface près de Trixie, pour un total d'environ 8 442 m, et 62 trous de forage au diamant (« **FD** ») souterrains au niveau 625 à Trixie, pour un total d'environ 3 232 m, à l'aide de deux foreuses CI en surface et deux foreuses au diamant souterraines. Des échantillons des fronts de taille souterrains ont été prélevés en continu dans tous les secteurs en développement à Trixie et ceux-ci, combinés aux résultats de forage, ont constitué la base d'une première estimation de ressources minérales à Trixie, effectuée en janvier 2023.

En 2023, la Société a réalisé 73 trous de forage au diamant souterrains à Trixie totalisant environ 6 028 m (19 776 pieds). Tous les essais de 2023 sont maintenant finalisés. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au communiqué de presse de la Société daté du 22 février 2024.

De décembre 2023 à mai 2024, la Société a effectué deux trous de forage au diamant en surface dans la zone cible de Big Hill, totalisant environ 2 920 m (9 581 pieds). Les résultats du forage sont actuellement utilisés pour guider les futures cibles d'exploration. En 2023, la Société a réalisé un total de 6 028 m (19 776 pieds) de forage souterrain dans 73 trous de forage au diamant à Trixie. Les analyses ont été finalisées jusqu'au trou TRXU-DD-23-069 et ont été incluses dans l'ERM de Trixie de 2024.

L'ERM de Trixie de 2024 comprenait 1 674 échantillons par éclats souterrains supplémentaires sur 1 678 m (5 507 pieds) d'aménagement souterrain, et 7 385 m de forage (24 229 pieds) dans 122 trous réalisés par la Société depuis la publication de l'ERM de Trixie initiale, avec prise d'effet le 10 janvier 2023. L'ERM de Trixie de 2024 inclut des ressources minérales

présumées qui n'ont pas fait l'objet de travaux suffisants pour être classées comme ressources minérales indiquées. En poursuivant l'exploration, on peut raisonnablement s'attendre à ce que des ressources minérales présumées puissent être converties en ressources minérales indiquées, bien que cela soit incertain.

**Déclaration de l'ERM de Trixie de 2024**

Classification	Tonnes (en milliers)	Teneur en or (g/t)	Or contenu (milliers d'onces)	Teneur en argent (g/t)	Argent contenu (milliers d'onces)
<b>Mesurées</b>	120	27,36	105	61,73	238
<b>Indiquées</b>	125	11,17	45	59,89	240
<b>Mesurées et indiquées</b>	<b>245</b>	<b>19,11</b>	<b>150</b>	<b>60,8</b>	<b>478</b>
<b>Présumées</b>	<b>202</b>	<b>7,8</b>	<b>51</b>	<b>48,55</b>	<b>315</b>

**Notes :**

1. La date de prise d'effet de l'ERM de Trixie de 2024 est le 14 mars 2024.
2. MM. William Lewis, P.Geo., et Alan J. San Martin, MAusIMM(CP), tous deux de Micon International Limited i) ont examiné et validé l'ERM de Trixie de 2024; ii) sont considérés comme indépendants de la Société aux fins à l'article 1.5 du Règlement 43-101; et iii) sont une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101.
3. L'estimation des ressources minérales est conforme aux normes de définitions de 2014 de l'ICM sur les ressources minérales et les réserves minérales et suit les lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière d'estimation des ressources minérales et des réserves minérales de l'ICM de 2019.
4. Les ressources minérales déclarées correspondent aux ressources se trouvant dans des enveloppes susceptibles de se prêter à l'extraction, celles-ci ayant été tirées d'un algorithme d'optimisation des chambres d'abattage, selon l'hypothèse voulant qu'une méthode d'abattage de chantier sous terre à longs trous soit retenue, concernant des chambres d'abattage dont les dimensions seraient de 6,1 m x 6,1 m x 1,5 m minimalement.
5. La viabilité économique des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée.
6. La modélisation géologique a été réalisée par Jody Laing, géo., géologue de modélisation d'Osisko Développement, à l'aide du logiciel Leapfrog Geo. L'ERM de Trixie de 2024 a été rédigée par Daniel Downton, géologue en ressources en chef d'Osisko Développement, au moyen du logiciel Datamine Studio RM 2.0. William Lewis et Alan J. San Martin de Micon International Limited ont examiné et validé de façon indépendante le modèle de ressources minérales.
7. Cette estimation est déclarée compte tenu d'un scénario d'exploitation minière sous terre et d'hypothèses en dollars américains. La teneur limite de 4,32 g/t Au a été calculée en utilisant un prix de l'or de 1 750 \$ US/oz, un taux de change \$ CA/\$ US de 1,3; un total des coûts d'extraction, de traitement et d'administration de 168,04 \$ US/tonne impériale, un coût d'affinage de 2,65 \$ US/once, une redevance combinée de 4,50 % et une récupération métallurgique moyenne de 80 % de l'or.
8. L'algorithme d'optimisation des chantiers a évalué les ressources en fonction d'une teneur en équivalent or qui intègre l'estimation de la teneur en argent et suppose un prix de l'argent de 23 \$ US/oz et un taux de récupération métallurgique de l'argent de 45 %.
9. Des valeurs moyennes de masse volumique apparente dans les domaines minéralisés ont été attribuées comme suit aux domaines suivants : T2 (2,955 t/m<sup>3</sup>), T3 (2,638 t/m<sup>3</sup>), T4 (2,618 t/m<sup>3</sup>), Wild Cat et 40 Fault (2,621 t/m<sup>3</sup>) et 75-85 (2,617 t/m<sup>3</sup>).
10. La méthode d'interpolation de distance inverse au carré a été utilisée, selon une taille de bloc d'origine de 1,2 m x 2,4 m x 2,4 m.
11. Les résultats de l'ERM de Trixie de 2024 sont présentés *in situ*. Les calculs ont été faits en unités métriques (mètres, tonnes, g/t). Le tonnage est arrondi au millier près. Tout écart dans les totaux est dû aux effets d'arrondi.
12. Ni la Société ni les personnes qualifiées de Micon International Limited n'ont connaissance d'un problème lié à des questions environnementales, de délivrance de permis, de nature juridique, relatives aux titres, à des considérations sociopolitiques, de mise en marché ou d'autres problèmes connexes, susceptibles d'avoir une incidence importante sur l'estimation des ressources minérales dont fait état l'ERM de Trixie de 2024.

## **Événements à Tintic**

En 2024, la Société a achevé le forage d'exploration en surface à des fins de recherche de cuivre, d'or et de molybdène porphyriques sur la cible de Big Hill. Un total de 9 581 pieds (2 920 mètres) entre deux trous de forage ont été forés à Big Hill, ce qui a complété le programme de forage initial proposé pour Big Hill. Le premier trou de forage a été réalisé jusqu'à une profondeur de 1 297 mètres (4 257 pieds) lorsqu'il a quitté la zone d'altération prospective. Le deuxième trou de forage a été repositionné à un angle modifié et complété à une profondeur de 1 623 m (5 324 pieds). À Trixie, un trou de forage a été creusé jusqu'à une profondeur de 759,6 mètres (2 492 pieds) lorsqu'il a traversé la faille de Lily Eureka à l'est et hors de la zone d'altération prospective.

Au cours du deuxième trimestre de 2025, la Société a achevé la phase II du programme de forage régional amorcé en décembre 2024. Un total de 7 890 pieds (2 405 mètres) répartis entre deux trous de forage ont été réalisés sur les cibles porphyriques Big Hill West et Zuma. Bien qu'une minéralisation anomale en cuivre et en molybdène y ait été décelée, aucune interception significative de cuivre, d'or ou de molybdène n'a été observée. L'information obtenue dans le cadre des programmes de forage régionaux, combinée à la compilation continue de données provenant d'anciennes mines de la région, pourrait générer d'autres cibles de forage sur l'ensemble de la propriété du Projet Tintic. Aucune autre activité de forage n'a été menée sur le Projet Tintic depuis la conclusion de la phase II du programme de forage régional.

Le creusement d'une rampe souterraine à Trixie a été mené à terme jusqu'au niveau 625 au troisième trimestre de 2023. La Société prévoit que la rampe descendante améliorera l'accès souterrain pour l'exploration et pourra éventuellement soutenir un projet minier, sous réserve de l'achèvement des travaux techniques requis et de la disponibilité des ressources financières.

Rien ne garantit que les travaux techniques justifieront un scénario de mise en valeur. La capacité de reprendre et d'étendre les activités d'exploitation est assujettie à des risques, incluant la possibilité que des permis, licences et approbations supplémentaires ou modifiés soient nécessaires, des risques liés aux opérations minières, la nécessité d'engager des dépenses en immobilisations ou des coûts d'exploitation additionnels, des prix de matières premières justifiant de tels travaux, la pénurie potentielle d'employés, des risques et des approbations en matière d'environnement et une connaissance limitée du matériel minéralisé disponible sur le site.

La Société met en garde contre le fait que sa décision antérieure d'entreprendre des activités d'exploitation minière souterraine à petite échelle et d'une lixiviation discontinue en cuve à la mine d'essai Trixie a été prise sans que soit réalisée une étude de faisabilité ou que soient déclarées des ressources minérales ou des réserves minérales démontrant la viabilité économique et technique et, par conséquent, il peut y avoir une grande part d'incertitude quant à l'atteinte de tout niveau de récupération de matière ou le coût d'une telle récupération. La Société précise qu'historiquement, de tels projets présentent un risque beaucoup plus élevé d'échec économique et technique. Les essais miniers à petite échelle de Trixie ont été suspendus en décembre 2022, ont repris au deuxième trimestre de 2023 et ont été suspendus de nouveau en décembre 2023. Si et quand les essais miniers à petite échelle de Trixie reprennent, rien ne garantit que la production se poursuivra comme prévu ou de toute autre façon, ni que les coûts de production prévus seront réalisés. L'incapacité de poursuivre la production pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de la Société à générer des revenus et des flux de trésorerie pour financer ses activités. L'incapacité de respecter les coûts de production prévus pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et la rentabilité potentielle de la Société.

Le 15 mars 2024, la Société a annoncé les résultats de l'ERM de Trixie de 2024. Par rapport à l'estimation initiale des ressources minérales du gisement de Trixie (date d'entrée en vigueur le 10 janvier 2023), les onces d'or contenues dans les ressources mesurées et indiquées ont diminué de 29 % et les ressources présumées ont diminué de 79 %, principalement en raison des teneurs estimées plus faibles qui ont intégré une interprétation mise à jour du modèle géologique et la conversion des ressources présumées. Les résultats de forage et la cartographie souterraine du programme d'exploration de 2023 ont amélioré les connaissances sur l'étendue et la distribution de la minéralisation, ce qui a permis d'améliorer la modélisation de la minéralisation et le modèle historique de la forme de la mine.

Les activités d'essai minier à Trixie ont été suspendues pour la dernière fois en décembre 2023 et devraient rester en mode de surveillance et d'entretien dans un avenir prévisible. Par conséquent, le 31 décembre 2023, une perte de valeur de 160,5 millions de dollars a été comptabilisée à l'égard de la mine d'essai Trixie et les actifs nets de cette mine ont été ramenés à leur valeur recouvrable nette estimative (incluant les intérêts miniers et les immobilisations corporelles).

Au premier trimestre de 2025, un projet de lixiviation en tas à petite échelle a été entrepris afin de traiter du matériel provenant de piles de mineraux. Par conséquent, un total de 1 393 onces d'or a été vendu au deuxième trimestre de 2025, et l'exploitation de lixiviation en tas à petite échelle devrait se poursuivre jusqu'au quatrième trimestre de 2025. Alors que la direction poursuit l'évaluation des options quant aux prochaines étapes du Projet Tintic, seules des activités limitées devraient s'y dérouler, outre les activités de surveillance et d'entretien.

Se reporter à la rubrique « *Facteurs de risque : Activités n'étant pas étayées par une étude de faisabilité* ».

### **6.3. Projet aurifère San Antonio – État du Sonora (Mexique)**

Outre le Projet aurifère Cariboo et le Projet Tintic, la Société, par l'intermédiaire de sa filiale Sapuchi Minera S. de R.L. de C.V. (« **Sapuchi Minera** »), possède également le projet aurifère San Antonio (le « **Projet San Antonio** »). Le Projet San Antonio n'est pas considéré comme une propriété importante de la Société au 30 juin 2025 et en date du présent Rapport de gestion, et il est en mode de surveillance et d'entretien depuis le troisième trimestre de 2023. Aucun forage n'a été effectué dans le cadre du Projet San Antonio depuis 2021, et il n'y a pas eu de programme d'exploration en cours relativement au Projet de San Antonio depuis.

Les renseignements scientifiques et techniques relativement au Projet San Antonio et l'estimation des ressources minérales relatives au Projet San Antonio (l'« **ERM de Sapuchi de 2022** ») sont étayés par le rapport technique intitulé « *NI 43-101 Technical Report for the 2022 Mineral Resource Estimate on the San Antonio Project, Sonora, Mexico* », daté du 12 juillet 2022 (avec prise d'effet le 24 juin 2022) (le « **Rapport technique San Antonio** »). Les renseignements relatifs au Projet San Antonio et l'ERM de Sapuchi de 2022 fournis dans le présent document sont donnés sous réserve du texte intégral du Rapport technique San Antonio, qui est disponible en format électronique sur le site Web de la Société ou sur SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)) et sur EDGAR ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)) sous le profil d'émetteur de la Société. Pour que le lecteur comprenne bien les renseignements relatifs au Projet San Antonio et à l'ERM de Sapuchi de 2022, il convient de se reporter au texte intégral du Rapport technique San Antonio, y compris toutes les hypothèses, réserves et limitations qu'il contient. Le Rapport technique San Antonio est censé être lu dans son ensemble; ses rubriques ne doivent pas être lues hors contexte et on ne doit pas s'y fier hors contexte.

Le Projet San Antonio est une ancienne mine de production d'oxyde de cuivre. En 2020, suivant l'acquisition de ce projet, la Société a concentré ses efforts pour obtenir les permis requis et les modifications aux permis existants afin de réaliser ses activités. La Société a déposé des rapports préventifs pour le traitement des stocks de mineraux aurifères sur le site et pour un programme de forage ciblant les zones Sapuchi, Golfo de Oro et California.

La Société a aussi entrepris les activités suivantes :

- Début du manifeste des impacts environnementaux (*Manifestacion de Impacto Ambiental* [le « **MIA** »]);
- Étude du milieu d'accueil sur l'environnement (achevée);
- Octroi du contrat d'ingénierie, d'approvisionnement, de construction et de gestion pour le traitement des stocks de mineraux.

Le 29 avril 2023, le Sénat du Mexique a approuvé une vaste réforme des lois régissant l'industrie minière, y compris l'obligation pour les sociétés de verser un pourcentage de leurs bénéfices à diverses parties prenantes. La nouvelle loi sur l'exploitation minière réduit la durée maximale des concessions de 50 à 30 ans et peut permettre aux autorités d'annuler des concessions si aucun travail n'est effectué sur celles-ci dans les deux ans. La Société suit de près la situation et continuera d'évaluer les conséquences potentielles sur ses actifs mexicains.

Depuis l'acquisition par Osisko Développement du Projet San Antonio en novembre 2020, la Société a réussi à mener à terme les jalons opérationnels suivants :

- La construction d'une halde de lixiviation et d'une usine de traitement par charbon en colonne à la fin de 2021, afin de traiter les stocks de matériel minéralisé empilé.
- 1,1 million de tonnes de minerai empilé à une teneur moyenne de 0,58 g/t Au étaient placées sur la halde de lixiviation en tas.
- Au total, 13 591 onces nettes d'or provenant du remblai de lixiviation en tas de San Antonio ont été vendues.
- Le traitement du minerai empilé a été achevé au troisième trimestre 2023.

#### **Permis**

La Société a poursuivi les différentes activités en vue de l'obtention des permis qui ont été amorcées en 2020. Ces activités comprennent l'obtention des permis pour le MIA et le changement de l'utilisation du territoire, tout en poursuivant les travaux requis pour terminer l'étude du milieu d'accueil sur l'environnement. Des applications ont été déposées pour quatre nouveaux claims miniers : Sapuchi E-82/40881, Sapuchi 2 E-82/40882, Sapuchi 3 E-82/40883, et Sapuchi 4 E-82/40 888.

Toute la documentation requise pour le changement d'utilisation du territoire et les permis d'EE ont été déposés et la Société attendait l'octroi de ces deux permis par le gouvernement mexicain. Au début du mois de décembre 2022, le directeur de SEMARNAT a annoncé un moratoire sur tous les permis environnementaux pour les opérations à ciel ouvert, qui seront refusés sans processus d'approbation en place jusqu'à nouvel ordre. Par la suite, la Société a reçu une communication indiquant que le MIA ne serait pas approuvé. La direction a retiré les deux demandes de permis dans l'intention de les déposer de nouveau une fois que le moratoire sera levé ou qu'un processus d'approbation clair sera établi.

#### **Programme d'exploration**

Une campagne de forage de 45 000 mètres en deux phases a été lancée en 2021. Le programme de forage avait pour but de réaliser du forage d'exploration et de définition des ressources selon un espacement de 25 mètres, et de valider les résultats de forage historiques dans trois principaux secteurs : Sapuchi, California et Golfo de Oro. La Société croit qu'il est possible d'accroître les ressources minérales en oxyde et en sulfure.

Le 30 septembre 2022, la Société a annoncé l'ERM de Sapuchi de 2022. L'ERM de Sapuchi de 2022 couvre une partie du couloir Sapuchi – Cero Verde qui englobe cinq gisements : Sapuchi, Golfo de Oro, California, Calvario et High Life, sur une distance latérale d'environ 2,8 km par une largeur maximale de 600 mètres (m) jusqu'à une profondeur maximale de 300 m sous la surface.

L'ERM de Sapuchi de 2022 est basée sur 84 454 m de forage actuel et historique vérifié dans 579 trous, dont 27 870 m de forage dans 177 trous ont été réalisés par la Société en 2021. La minéralisation aurifère est encaissée dans des brèches hydrothermales et des sédiments altérés, sous forme de stockwerks de veines et veinules de quartz, adjacents à des intrusions et des zones de failles et souvent associés à des carbonates de fer. Des essais métallurgiques ont démontré que les matériaux oxydés se prêtaient bien à la lixiviation et se sont soldés par des recommandations de broyage pour les zones de transition et de sulfures. Aucun forage n'a été effectué dans le cadre du Projet San Antonio depuis 2021, et il n'y a pas eu de programme d'exploration en cours relativement au Projet de San Antonio depuis.

### **Mineraï empilé**

Au cours du premier trimestre de 2022, Sapuchi Minera a commencé le traitement de ses stocks de mineraï empilé sur des remblais de lixiviation en tas au cyanure de sodium (« **remblai de lixiviation en tas** ») et à l'usine de traitement par charbon en colonne. La Société a réalisé ses premières ventes d'or en juillet 2022 et a générée des ventes d'or totalisant 10 478 onces nettes en 2022. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Sapuchi Minera a vendu 3 113 onces nettes d'or (néant en 2024). Le traitement du mineraï empilé a été achevé au troisième trimestre 2023.

Le 30 septembre 2022, le Projet aurifère San Antonio a été ramené à sa valeur recouvrable nette estimative de 35,0 millions de dollars (montant nul déduction faite du financement de flux). La valeur nette comptable du projet au 30 juin 2025 demeure nulle.

### **Statut**

Le Projet San Antonio demeure en mode de surveillance et d'entretien et le conseil d'administration de la Société a autorisé un examen stratégique dudit Projet. Le processus d'approbation de permis d'exploitation semble avoir le vent en poupe, en particulier pour l'exploitation à ciel ouvert dans le pays, et la Société a l'intention de soumettre de nouveau ses deux demandes de permis dans un avenir prévisible.

## **7. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Société considère le développement durable comme un élément clé de sa stratégie de création de valeur pour ses actionnaires et les autres parties prenantes.

La Société se concentre sur les éléments clés suivants :

- Promouvoir l'industrie minière et ses avantages pour la Société;
- Promouvoir les valeurs de la Société à travers nos trois piliers du développement durable : le bon voisinage, une main-d'œuvre engagée et une saine intendance de l'environnement;
- Développer et maintenir de solides relations avec les Premières Nations, les parties prenantes et les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux dans les régions où la Société a des activités et des projets;
- Soutenir le développement économique des régions où elle exerce ses activités;
- Promouvoir la diversité et l'inclusivité au sein de son organisation et de l'industrie minière.

Voici quelques faits saillants de chacun des projets :

#### *Projet aurifère Cariboo*

- Relation de Barkerville avec la Nation Lhtako Dené depuis 2015. Les ententes incluent un protocole de mobilisation (signé en 2016), des accords de relation (2016) et un accord sur la durée de vie du projet (2020);
- Relation avec la Première Nation de Williams Lake (la « **PNWL** ») depuis 2017. Le 5 juillet 2022, Barkerville et la PNWL ont conclu une entente de participation;
- Relation avec la Première Nation Xats'ül depuis 2016, bien qu'aucune entente de projet n'ait été conclue à ce jour;
- Relation avec le District de Wells en Colombie-Britannique depuis 2016, et signature d'un protocole d'entente au début de l'année 2022 facilitant les discussions en vue d'une entente sur le projet;

- Dialogue ouvert et transparent avec le ministère des Mines et des Minéraux critiques (Ministry of Mining and Critical Minerals) et le ministère de l'Environnement et des Parcs (Ministry of Environment and Parks) afin d'assurer des relations positives;
- Installation d'une usine de traitement des eaux afin de traiter les eaux de contact et les effluents terminée;
- Poursuite des travaux de surveillance, de planification de la fermeture et d'obtention de permis sur le site de l'ancienne mine Mosquito Creek;
- Collaboration dans le cadre du programme des sites contaminés de la Couronne du ministère de l'Intendance de l'eau, des terres et des ressources de la Colombie-Britannique pour la remise en état du site minier orphelin Jack of Clubs Lake;
- Lancement d'une deuxième Initiative pour un effectif durable offrant de la formation en exploitation minière souterraine axée sur les compétences afin de soutenir une main-d'œuvre locale;
- Financement offert à des organisations locales dans les communautés de Wells et Barkerville, afin de soutenir différentes initiatives;

*Projet Tintic*

- Établissement des relations avec les divisions de la qualité de l'air et de la qualité de l'eau du département de la qualité de l'environnement de l'Utah;
- Mise en œuvre de plans de gestion environnementale pour la gestion de l'eau, des eaux pluviales et des déchets pour la mine d'essai de Trixie;
- Établissement de relations avec de nombreuses parties prenantes et de nombreux fournisseurs locaux en lien avec les activités du Projet Tintic;
- Présentation de la DVM à la division du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière de l'Utah et de l'exemption des petites sources pour la qualité de l'air à la division de la qualité de l'air.

*Projet San Antonio*

- Signature d'une entente à long terme avec Ejido San Antonio, l'une des communautés locales les plus touchées par le projet;
- L'étude du milieu d'accueil sur l'environnement a été complétée.

## **8. RENDEMENT FINANCIER**

### États consolidés des résultats

Le tableau suivant présente un résumé des états consolidés des résultats pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024 (en milliers de dollars) :

	a)	Trimestres clos les 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
		2025 \$	2024 \$	2025 \$	2024 \$
<b>Produits</b>	a)	<b>6 859</b>	2 632	<b>6 859</b>	4 399
<b>Charges d'exploitation</b>					
Coût des ventes	a)	(4 075)	(2 704)	(4 075)	(4 678)
Autres coûts d'exploitation	b)	(13 425)	(6 887)	(23 583)	(15 688)
Frais généraux et administratifs	c)	(7 846)	(6 356)	(14 499)	(12 371)
Exploration et évaluation		(6)	(110)	(127)	(180)
Dépréciation d'actifs	d)	—	(23)	(25 793)	(5 438)
<b>Perte d'exploitation</b>		<b>(18 493)</b>	(13 448)	<b>(61 218)</b>	(33 956)
Autres charges, déduction faite des autres produits	e)	<b>(29 164)</b>	(14 793)	<b>(23 772)</b>	(2 005)
<b>Perte avant les impôts sur le résultat</b>		<b>(47 657)</b>	(28 241)	<b>(84 990)</b>	(35 961)
(Recouvrement) charge d'impôt		<b>253</b>	(439)	<b>256</b>	(707)
<b>Perte nette</b>		<b>(47 404)</b>	(28 680)	<b>(84 734)</b>	(36 668)

- a) Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025, la Société a comptabilisé des produits de 6,9 millions de dollars. En comparaison, pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024, la Société a respectivement comptabilisé 2,6 millions de dollars et 4,4 millions de dollars provenant des activités du Projet Tintic. L'augmentation des produits au T2 2025 par rapport au T2 2024 s'explique principalement par la vente d'or issue du projet de lixiviation en tas entrepris pour traiter de nouveau certains résidus et du matériel provenant de piles de stockage de minerai au Projet Tintic.

Le coût des ventes s'élevant à 4,1 millions de dollars a été comptabilisé dans l'état consolidé des résultats pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025 (2,7 millions de dollars et 4,7 millions de dollars, respectivement, en 2024). Conformément à la norme IAS 2, les stocks ont été comptabilisés au plus bas de leur valeur de réalisation nette ou au coût, pour un montant nul au 30 juin 2025 (0,5 million de dollars en 2024), afin d'ajuster les stocks à leur valeur de réalisation nette.

- b) Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025, les autres charges d'exploitation se sont établies respectivement à 13,4 millions de dollars et à 23,6 millions de dollars (6,9 millions de dollars et 15,7 millions de dollars, respectivement, en 2024). La hausse de la perte d'exploitation au T2 2025 par rapport à 2024 découle principalement de la hausse des coûts et des salaires liés à l'échantillonnage en vrac ainsi qu'aux activités de surveillance et d'entretien du Projet aurifère Cariboo.
- c) Les frais généraux et administratifs ont totalisé 7,8 millions de dollars et 14,5 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025 (6,4 millions de dollars et 12,4 millions de dollars en 2024), dont respectivement 1,5 million de dollars et 1,8 million de dollars en dépenses de rémunération fondée sur des actions (0,2 million de dollars et 0,2 million de dollars en 2024), 2,7 millions de dollars et 4,5 millions de dollars, respectivement, en salaires et avantages sociaux (2,4 millions de dollars et 3,8 millions de dollars en 2024) et 3,6 millions de dollars et 8,2 millions de dollars en frais d'administration (3,8 millions de dollars et 8,4 millions de dollars en 2024), comme les frais d'assurance et les honoraires de services juridiques et autres honoraires de conseil. L'augmentation est principalement attribuable à une hausse des dépenses de rémunération liée à l'augmentation générale des activités par rapport à 2024.

- d) Pour le semestre clos le 30 juin 2025, des charges de dépréciation de 25,8 millions de dollars ont été comptabilisées relativement à la dépréciation de l'usine de la rivière Quesnel, comme il est décrit à la rubrique « Projet aurifère Cariboo » du présent Rapport de gestion. À la période correspondante de 2024, un montant de 5,4 millions de dollars avait été comptabilisé sur certains actifs individuels au Projet Tintic et au Projet aurifère Cariboo.
- e) Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025, les autres charges, déduction faite des autres produits, se sont établies à 29,2 millions de dollars et à 23,8 millions de dollars (14,8 millions de dollars et 2,0 millions de dollars en 2024). Le montant comprend la comptabilisation de l'augmentation de la juste valeur du passif lié aux bons de souscription, partiellement compensée par le profit de change lié à l'incidence de la fluctuation des taux de change et des produits d'intérêts, déduction faite de la charge de désactualisation et des charges financières.

## 9. FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant résume les activités liées aux flux de trésorerie (en milliers de dollars) :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
<b>Flux de trésorerie</b>				
Activités	(22 905)	(10 907)	(37 831)	(22 142)
Éléments du fonds de roulement	2 320	(2 340)	4 742	(166)
<b>Activités d'exploitation</b>	<b>(20 585)</b>	<b>(13 247)</b>	<b>(33 089)</b>	<b>(22 308)</b>
<b>Activités d'investissement</b>	<b>(13 262)</b>	<b>(9 619)</b>	<b>(27 705)</b>	<b>(16 412)</b>
<b>Activités de financement</b>	<b>(807)</b>	<b>(1 552)</b>	<b>(2 752)</b>	<b>27 569</b>
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie avant l'incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	(34 654)	(24 418)	(63 546)	(11 151)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	3 355	571	3 191	1 376
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(31 299)</b>	<b>(23 847)</b>	<b>(60 355)</b>	<b>(9 775)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<b>77 597</b>	<b>57 527</b>	<b>106 653</b>	<b>43 455</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>46 298</b>	<b>33 680</b>	<b>46 298</b>	<b>33 680</b>

Trimestres clos les 30 juin 2025 et 2024

### Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets utilisés dans le cadre des activités d'exploitation au T2 2025 se sont élevés à 20,6 millions de dollars, comparativement à 13,2 millions de dollars au T2 2024. L'augmentation des sorties de trésorerie est principalement attribuable à l'intensification des activités d'exploitation dans le cadre du Projet aurifère Cariboo, partiellement compensée par la hausse des produits tirés de la vente d'or.

### Activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement se sont élevés à 13,3 millions de dollars au T2 2025, comparativement à 9,6 millions de dollars au T2 2024. Cette augmentation est principalement due à l'ajout d'intérêts miniers et d'immobilisations corporelles liés au développement de la rampe du Projet aurifère Cariboo, et aux dépenses liées à l'étude de faisabilité optimisée du Projet aurifère Cariboo. Les ajouts aux intérêts miniers, aux immobilisations corporelles et aux dépenses d'exploration et d'évaluation ont totalisé 13,3 millions de dollars au T2 2025, comparativement à 12,0 millions de dollars au T2 2024.

**Activités de financement**

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 0,8 million de dollars au T2 2025, comparativement à des sorties de trésorerie de 1,6 million de dollars au T2 2024. La diminution des sorties de trésorerie est attribuable à un remboursement de dette plus important au T2 2024.

*Semestres clos les 30 juin 2025 et 2024*

**Activités d'exploitation**

Les flux de trésorerie nets utilisés dans le cadre des activités d'exploitation au premier semestre de 2025 se sont élevés à 33,1 millions de dollars, comparativement à 22,3 millions de dollars en 2024. L'augmentation des sorties de trésorerie est principalement attribuable à l'intensification des activités d'exploitation dans le cadre du Projet aurifère Cariboo, partiellement compensée par la hausse des produits tirés de la vente d'or.

**Activités d'investissement**

Les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement s'élevaient à 27,7 millions de dollars au premier semestre de 2025, comparativement à 16,4 millions de dollars en 2024. Cette augmentation est principalement due à l'ajout d'intérêts miniers et d'immobilisations corporelles liés au développement de la rampe du Projet aurifère Cariboo, et aux dépenses liées à la préparation de l'étude de faisabilité optimisée du Projet aurifère Cariboo, partiellement compensées par la diminution des dépenses de prospection et d'évaluation. Les ajouts aux intérêts miniers, aux immobilisations corporelles et aux dépenses d'exploration et d'évaluation ont totalisé 28,6 millions de dollars au premier semestre de 2025, comparativement à 22,1 millions de dollars en 2024.

**Activités de financement**

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 2,8 millions de dollars au premier semestre de 2025, comparativement à des rentrées de trésorerie de 27,6 millions de dollars en 2024. La diminution des rentrées de trésorerie est principalement imputable à un montant de 25,0 millions de dollars américains (33,9 millions de dollars) prélevé en 2024 en vertu de la convention de crédit conclue avec la Banque Nationale du Canada.

**9.1. Liquidités et sources de financement en capital**

Au 30 juin 2025, la Société dispose d'un fonds de roulement négatif de 96,6 millions de dollars, qui comprend un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 46,3 millions de dollars. La Société a également un déficit cumulé de 683,1 millions de dollars et a subi une perte nette de 84,7 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2025.

Le fonds de roulement au 30 juin 2025 et le produit net en espèces provenant de la Facilité de financement de 2025 conclue après le 30 juin 2025 seront insuffisants pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société jusqu'au 30 juin 2026. La direction est consciente, en procédant à son évaluation, des incertitudes importantes liées aux événements et conditions qui pourraient faire douter sérieusement de la capacité de la Société à demeurer une entreprise en exploitation et, par conséquent, sur le bien-fondé de l'utilisation des principes comptables applicables à une entreprise en exploitation. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ci-joints pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025 ne reflètent pas les ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs, des dépenses et des classifications de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

Dans son évaluation visant à déterminer si l'hypothèse de continuité est appropriée, la direction tient compte de toutes les données disponibles concernant l'avenir, qui représente au moins, sans s'y limiter, les douze mois suivant la fin de la période de présentation. Afin de réaliser les activités planifiées, la Société devra obtenir d'autres financements, ce qui pourrait se faire de différentes façons, notamment une combinaison de ventes d'actifs, de la vente d'investissements de

son portefeuille actuel, de financement de projet par emprunt, de financement par entente d'écoulement ou de redevance, de financement par capitaux propres, ou encore d'autres possibilités faisant appel aux marchés financiers. Toutefois, rien ne garantit que la Société soit en mesure d'obtenir des financements adéquats à l'avenir, ou à des conditions favorables pour la Société.

Les variations importantes des liquidités et des sources de financement en capital au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2025 sont expliquées à la rubrique 9. *Flux de trésorerie*. La Société dépend de la mobilisation de fonds pour financer ses futurs programmes de développement et ses futures dépenses en immobilisations. Se reporter à la rubrique 13. *Risques et incertitudes* du présent Rapport de gestion pour plus de détails.

## **10. SITUATION FINANCIÈRE**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>30 juin 2025</b>	<b>31 décembre 2024</b>	<b>Écart (%)</b>
	\$	\$	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 298	106 653	(57) %
Sommes à recevoir	1 007	2 569	(61) %
Stocks	8 069	8 695	(7) %
Autres actifs courants	6 738	4 903	37 %
Actifs classés comme détenus en vue de leur vente	—	430	(100) %
<b>Total des actifs courants</b>	<b>62 112</b>	<b>123 250</b>	<b>(50) %</b>
Placements dans des entreprises associées	12 783	12 183	5 %
Autres placements	12 109	10 333	17 %
Intérêts miniers	493 299	506 670	(3) %
Immobilisations corporelles	86 272	87 123	(1) %
Exploration et évaluation	86 764	86 258	1 %
Autres actifs	30 399	31 085	(2) %
<b>Total des actifs</b>	<b>783 738</b>	<b>856 902</b>	<b>(9) %</b>
<b>Total des passifs courants</b>	<b>158 759</b>	<b>144 501</b>	<b>10 %</b>
Responsabilités relatives au bail	247	461	(46) %
Dette à long terme	6 155	5 503	12 %
Contrepartie différée et paiements éventuels	5 091	8 635	(41) %
Passif sur contrat	44 452	42 344	5 %
Provision pour restauration environnementale	84 201	84 829	(1) %
<b>Total des passifs</b>	<b>298 905</b>	<b>286 273</b>	<b>4 %</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>484 833</b>	<b>570 629</b>	<b>(15) %</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>783 738</b>	<b>856 902</b>	<b>(9) %</b>

Le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société au 30 juin 2025 a diminué par rapport au montant détenu au 31 décembre 2024, comme il est décrit à la rubrique 9. *Flux de trésorerie*. La diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au T2 2025 est principalement imputable aux flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation et de financement.

La diminution des intérêts miniers est principalement attribuable à la dépréciation des actifs liés à l'usine de la rivière Quesnel, partiellement compensée par les ajouts liés aux activités d'aménagement souterrain du Projet aurifère Cariboo et à la préparation de l'EF de 2025. L'EF de 2025 envisage une seule installation de broyage sur le site de la mine aux fins de traitement, éliminant ainsi la nécessité de transporter le concentré de flottation jusqu'à l'usine de la rivière Quesnel. Ce changement était considéré comme un indice de dépréciation pour l'usine de la rivière Quesnel et, par conséquent, la direction a effectué une évaluation de la dépréciation et comptabilisé une perte de valeur de 25,8 millions de dollars, principalement associée aux intérêts miniers liés à l'usine de la rivière Quesnel. Au 30 juin 2025, la valeur nette comptable liée à l'intérêt minier de l'usine de la rivière Quesnel avait été entièrement dépréciée.

L'augmentation du passif à court terme est principalement imputable à l'augmentation de la juste valeur des bons de souscription classés dans le passif à court terme, principalement liée à la hausse du cours de l'action de la Société.

L'augmentation de la dette à long terme est attribuable aux ajouts aux financements d'équipement minier.

La diminution de la provision pour restauration environnementale s'explique par la charge de désactualisation pour le T2 2025 et l'incidence liée à la révision de l'estimation au 30 juin 2025. L'augmentation du passif sur contrat est principalement attribuable à la charge de désactualisation pour le T2 2025, compte tenu de l'absence de ventes d'or au cours de la période pour le Projet San Antonio.

#### **10.1. Placements dans des entreprises associées et autres placements**

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille d'actions, principalement composé de titres de sociétés d'exploration minière et de développement cotées en bourse au Canada. La Société peut, de temps à autre et sans préavis, sauf lorsque cela est exigé par la loi, augmenter ou diminuer ses placements à son gré.

##### Juste valeur des titres négociables

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des placements en titres négociables résiduels (excluant les bons de souscription et la dette convertible) au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 (en milliers de dollars) :

Placements	<b>30 juin 2025</b>		<b>31 décembre 2024</b>	
	Valeur comptable <sup>i)</sup>	Juste valeur <sup>ii)</sup>	Valeur comptable <sup>i)</sup>	Juste valeur <sup>ii)</sup>
Entreprises associées	\$ 12 783	\$ 17 999	\$ 12 183	\$ 19 639
Autres	12 109	12 109	10 333	10 333
	<b>24 892</b>	<b>30 108</b>	<b>22 516</b>	<b>29 972</b>

*i)* La valeur comptable correspond au montant comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière selon la méthode de la mise en équivalence pour les placements d'entreprises associées et à la juste valeur pour les autres placements, conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers*.

*ii)* La juste valeur correspond au cours du marché des placements sur une bourse reconnue ou au cours de l'action du plus récent placement privé pour des sociétés fermées, pour la période respective.

##### Principaux placements

Le tableau ci-dessous présente les principaux placements de la Société en titres négociables au 30 juin 2025 :

Société	<b>Nombre d'actions détenues</b>	<b>Participation %</b>
Ressources Falco limitée (entreprise associée)	48 675 240	16,0

##### *Ressources Falco limitée (« Falco »)*

L'actif principal de Falco est le Projet aurifère Horne 5, pour lequel les résultats résumés d'une étude de faisabilité mise à jour ont été publiés le 24 mars 2021. En janvier 2024, Falco a annoncé qu'elle avait conclu une convention de permis d'exploitation et d'indemnisation (la « **CPEI** ») avec Glencore Canada Corporation (« **Glencore** ») aux termes de laquelle Glencore a accordé à Falco, sous réserve des modalités contenues dans la CPEI, un permis d'utilisation d'une partie de ses terrains que Falco utilisera pour développer et exploiter le Projet aurifère Horne 5.

Au 30 juin 2025, la Société détenait 48 675 240 actions ordinaires représentant une participation de 16,0 % dans Falco (16,0 % au 31 décembre 2024). La Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Falco et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

En octobre 2024, Falco a annoncé la clôture des audiences en lien avec le processus du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (le « **BAPE** »); le rapport du BAPE a été envoyé au ministre de l'Environnement du Québec et publié en janvier 2025. Il s'agit d'une étape importante pour le développement du Projet aurifère Horne 5.

Le 3 mars 2025, Falco a annoncé qu'elle avait reçu une lettre du ministère de l'Environnement du Québec concernant son Projet Horne 5. Le Ministère a émis des réserves sur la modélisation de la qualité de l'air présentée par Falco, en particulier sur sa conformité à l'article 197 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (« **RAA** »). Le Ministère affirme que la modélisation de la dispersion atmosphérique du projet n'est pas conforme au RAA et qu'elle pourrait augmenter les concentrations de contaminants dans l'air de Rouyn-Noranda. Falco n'est pas d'accord et affirme que sa modélisation montre des apports minimes aux émissions atmosphériques, bien en deçà des limites réglementaires.

L'interprétation du RAA par le Ministère pourrait empêcher le développement de tout projet dans les régions où les contaminants de l'air ambiant dépassent les limites réglementaires. De plus, le Ministère a souligné d'autres préoccupations environnementales, notamment la préservation de la qualité de l'eau et l'emplacement des installations de gestion des résidus miniers.

Falco doit répondre à ces préoccupations par des études techniques supplémentaires. Malgré un investissement important dans le Projet Horne 5, Falco fait face à des difficultés pour obtenir les autorisations nécessaires. La Société évalue actuellement ses options et pourrait subir des retards ou des répercussions financières en raison des exigences continues du Ministère et de l'interprétation rigoureuse de la réglementation.

## **10.2. Financements**

Pour une ventilation de l'emploi du produit par la Société, se reporter à la rubrique *Résumé de l'utilisation du produit des financements* ci-après.

### Financements des exercices antérieurs

#### ***Placement privé de 2025***

Le 31 juillet 2025, la Société a annoncé avoir conclu une convention avec un syndicat de preneurs fermes, aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter, dans le cadre d'un placement privé par voie de prise ferme, 58 560 000 unités de la Société au prix de 2,05 \$ US l'unité, pour un produit brut total de 120,0 millions de dollars américains. Chaque unité est composée d'une Action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'Action ordinaire de la Société. Chaque bon de souscription conférera à son porteur le droit d'acquérir une Action ordinaire au prix d'exercice de 2,56 \$ US pendant une période de 24 mois suivant la date de clôture. À tout moment après le 15<sup>e</sup> mois suivant la date de clôture, si le cours de clôture des actions ordinaires excède le prix d'exercice pendant au moins 20 jours de bourse consécutifs, la Société peut, dans les 10 jours suivant cet événement, remettre un avis aux porteurs des bons de souscription pour devancer la date d'expiration des bons de souscription à une date qui tombe 30 jours après la date de cet avis. La Société a attribué aux preneurs fermes une option, pouvant être exercée en tout temps jusqu'à 48 heures avant la clôture du Placement, leur permettant d'acheter jusqu'à 2 440 000 unités supplémentaires achetées dans le cadre du

Placement. Le montant total du Placement, y compris l'option du preneur ferme, ne dépassera pas 125 millions de dollars américains.

Parallèlement au Placement, la Société prévoit de réaliser un placement privé sans intermédiaire d'environ 36 600 000 unités auprès d'un investisseur stratégique, au prix de 2,05 \$ US l'unité, pour un produit brut total d'environ 75 millions de dollars américains.

La clôture du placement est prévue le 15 août 2025 ou vers cette date, sous réserve de l'obtention de toutes les approbations réglementaires nécessaires, y compris l'approbation conditionnelle de la TSX-V et de la NYSE. La combinaison du Placement et du placement privé devrait générer des produits bruts totaux d'environ 195 millions de dollars américains, ou d'environ 200 millions de dollars américains si l'option des preneurs fermes est exercée.

#### ***Facilité de financement de 2025***

Le 21 juillet 2025, la Société a conclu une Convention de crédit avec Appian relativement à une facilité de crédit garantie de premier rang totalisant 450,0 millions de dollars américains pour la mise en valeur et la construction du Projet aurifère Cariboo. La Facilité de financement de 2025 est structurée en deux tranches conformément à l'échéancier de mise en valeur prévu du Projet aurifère Cariboo. Le 21 juillet 2025, un prélèvement initial de 100,0 millions de dollars américains a été effectué. Des prélèvements ultérieurs de 350,0 millions de dollars américains, qui pourront être effectués en un maximum de quatre tranches, seront disponibles pendant une période maximale de 36 mois, sous réserve de la réalisation de certaines étapes importantes du projet et d'autres conditions habituelles.

#### ***Facilité de crédit de 2024***

Le 1<sup>er</sup> mars 2024, la Société, à titre de garant, et Barkerville, sa filiale en propriété exclusive, à titre d'emprunteur, ont conclu la convention de Facilité de crédit avec la Banque Nationale du Canada, à titre de prêteur et d'agent administratif, et avec la Banque Nationale Marchés financiers, à titre d'arrangeur principal et d'unique chef de file teneur de livres, relativement à un prêt à terme à prélèvement différé de 50 millions de dollars américains. La Facilité de crédit avait une durée initiale de 12 mois, dont l'échéance était le 28 février 2025. Le 10 juin 2024, la Société a conclu une entente modificative de la Facilité de crédit afin de reporter la date d'échéance de la Facilité de crédit jusqu'au 31 octobre 2025, sous réserve que la Société mobilise des capitaux d'au moins 20 millions de dollars américains avant le 31 octobre 2024. Avec la clôture des deux tranches du placement privé sans intermédiaire de 2024, pour un produit brut total de 34,5 millions de dollars américains en octobre 2024, la date d'échéance a été reportée au 31 octobre 2025.

Les modifications prévoient également une réduction du montant du remboursement anticipé obligatoire de certains prêts à 50 % de tout montant en excédent de 25 millions de dollars américains de capital réuni. La Facilité de crédit servira exclusivement à financer les activités d'ingénierie de détail et de préparation des travaux en cours dans le cadre du Projet aurifère Cariboo. Au 1<sup>er</sup> mars 2024, un montant de 25,0 millions de dollars américains (33,9 millions de dollars) avait été prélevé sur la Facilité de crédit, déduction faite des frais de 0,7 million de dollars américains (0,9 million de dollars). Au 4 septembre 2024, un montant de 25,0 millions de dollars américains (33,8 millions de dollars) avait été prélevé sur la Facilité de crédit, déduction faite des frais de 0,7 million de dollars américains (1,0 million de dollars).

À la suite de la réalisation du placement privé sans intermédiaire de 2024 et du placement privé par l'entremise d'un courtier de 2024, la Société a effectué des remboursements anticipés obligatoires aux termes de sa Facilité de crédit totalisant 25,0 millions de dollars américains (35,0 millions de dollars) en octobre et en novembre 2024.

Dans le cadre du prélèvement initial de 100,0 millions de dollars américains sur la Facilité de financement de 2025, la Société a remboursé intégralement l'encours de 25,0 millions de dollars américains (34,2 millions de dollars).

**Placement privé sans intermédiaire de 2024**

La Société a réalisé le placement privé sans intermédiaire de 2024 aux termes duquel la Société a émis un total de 19 163 410 unités de la Société au prix de 1,80 dollar américain par part pour un produit brut total d'environ 34,5 millions de dollars américains (46,8 millions de dollars). Le placement privé sans intermédiaire de 2024 a été réalisé en deux tranches, comprenant l'émission i) de 13 426 589 unités au prix de 1,80 dollar américain par part pour un produit brut d'environ 24,2 millions de dollars américains (32,6 millions de dollars), dont la clôture a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2024; et ii) de 5 736 821 unités au prix de 1,80 dollar américain par part pour un produit brut d'environ 10,3 millions de dollars américains (14,2 millions de dollars), dont la clôture a eu lieu le 11 octobre 2024.

Chaque part était composée d'une Action ordinaire et d'un bon de souscription d'Action ordinaire de la Société conférant à son détenteur le droit d'acheter une Action ordinaire au prix de 3,00 dollars américains au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2029. Des frais d'émission alloués aux Actions ordinaires s'élevant à 0,2 million de dollars et des frais d'émission alloués aux bons de souscription s'élevant à 0,5 million de dollars ont été comptabilisés dans les autres frais à l'état consolidé des résultats.

**Placement privé par l'entremise d'un courtier de 2024**

Le 12 novembre 2024, la Société a réalisé le placement privé par l'entremise d'un courtier de 2024 aux termes duquel la Société a émis un total de 31 946 366 unités de la Société au prix de 1,80 dollar américain par part pour un produit brut total d'environ 57,5 millions de dollars américains (80,0 millions de dollars), y compris l'exercice intégral des options attribuées aux placeurs. Chaque part était composée d'une Action ordinaire et d'un bon de souscription d'Action ordinaire de la Société conférant à son détenteur le droit d'acheter une Action ordinaire au prix de 3,00 dollars américains au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2029.

Dans le cadre du placement privé par l'entremise d'un courtier de 2024, les placeurs pour compte ont reçu une commission en espèces correspondant à 4,5 % du produit brut total. Des frais d'émission alloués aux Actions ordinaires s'élevant à 2,1 millions de dollars et des frais d'émission alloués aux bons de souscription s'élevant à 2,0 millions de dollars ont été comptabilisés dans les autres frais à l'état consolidé des résultats.

Pour obtenir plus de détails sur les placements antérieurs de 2022 et de 2023, dont il ne reste aucun produit, veuillez vous reporter aux documents d'information publics de la Société sur SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)) sous le profil d'émetteur de la Société, y compris le Rapport de gestion pour le trimestre clos le 31 mars 2025.

**Résumé de l'utilisation du produit des financements**

**Au 30 juin 2025 (en millions de dollars)**

Description	Montant divulgué actuellement /antérieurement <sup>1)</sup>	Montant dépensé	Montant résiduel
<b>2024 – Placement privé par l'entremise d'un courtier<sup>2)</sup></b> Projet aurifère Cariboo, Projet Tintic, remboursement de la Facilité de crédit et frais généraux et administratifs	<b>80,0 \$</b>	<b>33,7 \$</b>	<b>46,3 \$</b>
<b>2024 – Placement privé sans intermédiaire<sup>2)</sup></b> Projet aurifère Cariboo, Projet Tintic, remboursement de la Facilité de crédit et frais généraux et administratifs	<b>46,8 \$</b>	<b>46,8 \$</b>	<b>Néant</b>
<b>2024 – Facilité de crédit<sup>3)</sup></b> Projet aurifère Cariboo – Ingénierie de détail et activités de préparation des travaux	<b>67,7 \$</b>	<b>67,7 \$</b>	<b>Néant</b>

**Notes :**

- 1 Les montants présentés sont bruts.
- 2 Au 30 juin 2025, le produit net restant du placement privé par l'entremise d'un courtier de 2024 s'élève à environ 46,3 millions de dollars. La Société a l'intention d'affecter ce produit net restant à l'avancement de ses actifs miniers, aux frais généraux et administratifs et au fonds de roulement.

3 *Comme souligné ci-dessus, la Facilité de crédit a été remboursée dans le cadre du prélèvement initial aux termes de la Facilité de financement de 2025.*

## 11. SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les résultats financiers sélectionnés pour les trimestres précédents, qui sont tirés des états financiers préparés conformément aux IFRS, sont présentés dans le tableau ci-dessous (en milliers de dollars, sauf les montants par action) :

	T2 2025	T1 2025	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023	T3 2023	T2 2023
Produits	6 859	—	—	161	2 632	1 767	6 906	10 421	10 847
Perte nette	(47 404)	(37 330)	(15 812)	(33 864)	(28 680)	(7 988)	(138 095)	(7 123)	(13 318)
Perte nette par action	(0,35)	(0,27)	(0,13)	(0,40)	(0,34)	(0,09)	(1,64)	(0,08)	(0,16)
Perte nette diluée par action	(0,35)	(0,27)	(0,13)	(0,40)	(0,34)	(0,09)	(1,64)	(0,08)	(0,16)

La Société a comptabilisé des charges de dépréciation au cours de certains trimestres précédents. Des charges de dépréciation de 25,8 millions de dollars liée à l'usine de la rivière Quesnel, de 5,4 millions de dollars pour certains actifs individuels du Projet aurifère Cariboo et de 138,4 millions de dollars principalement liée au Projet Tintic, ont respectivement été comptabilisées au T2 2025, au T1 2024 et au T4 2023. Outre les charges de dépréciation décrites ci-dessus, la perte nette à chacun des trimestres présentés est influencée par les variations de la juste valeur du passif au titre des bons de souscription ainsi que par les fluctuations des taux de change.

## 12. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

Se reporter au détail des opérations entre parties apparentées à la Note 31 des états financiers consolidés audités de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023. Aucun changement important n'est intervenu au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2025.

## 13. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au 30 juin 2025, la Société avait les obligations et engagements contractuels minimums suivants (en milliers de dollars) :

	Total <sup>1)</sup>	Moins d'un an	1 à 2 ans	Plus de 3 ans
Comptes créditeurs et charges à payer	23 077	23 077	—	—
Obligations locatives	616	369	247	—
Financements d'équipement minier (capital)	9 034	2 879	4 267	1 888
Facilité de crédit <sup>2)</sup>	34 158	34 158	—	—
Contrepartie différée <sup>3)</sup> et paiements éventuels	8 502	3 411	3 411	1 680
Obligations d'achat	11 998	11 998	—	—
Engagements financiers	7 354	7 052	302	—
<b>Total</b>	<b>94 739</b>	<b>82 944</b>	<b>8 227</b>	<b>3 568</b>

### Notes :

- 1) L'échéance de certains paiements en capital est estimée en fonction de l'échéancier de réalisation des projets. Certains engagements peuvent être annulés à la discrétion de la Société sans impact financier important.
- 2) Dans le cadre du prélèvement initial de 100,0 millions de dollars américains sur la Facilité de financement de 2025 en juillet 2025, la Société a remboursé intégralement l'encours de 25,0 millions de dollars américains (34,2 millions de dollars).
- 3) L'obligation au titre de la contrepartie différée de 5,0 millions de dollars américains (6,8 millions de dollars) peut être réglée en trésorerie ou par l'émission d'un nombre équivalent d'Actions ordinaires aux dates de règlement applicables.

#### 14. INFORMATION SECTORIELLE

La Société gère ses activités en un seul secteur d'exploitation, soit l'acquisition, l'exploration et le développement de biens miniers. Les actifs relatifs à l'exploration, à l'évaluation et au développement de projets miniers sont situés au Canada (Barkerville), au Mexique (Sapuchi Minera) et aux États-Unis (Tintic), et sont présentés en détail ci-dessous au 30 juin 2025 (en milliers de dollars) :

##### Actifs non courants

	30 juin 2025			
	Canada	Mexique	É.-U.	Total
	\$	\$	\$	\$
Autres actifs (non courants)	11 746	16 389	2 264	30 399
Intérêts miniers	428 369	24 193	40 737	493 299
Immobilisations corporelles	60 396	8 157	17 719	86 272
Exploration et évaluation	4 485	—	82 279	86 764
<b>Total des actifs non courants (excluant les placements)</b>	<b>504 996</b>	<b>48 739</b>	<b>142 999</b>	<b>696 734</b>

##### Intérêts miniers

	Canada	Mexique	É.-U.	Total
	\$	\$	\$	\$
Rémunération	9 192	5 099	6 369	20 660
Exploration, y compris le forage	66 366	19 797	—	86 163
Frais de consultation	84 542	134	926	85 602
Coûts d'acquisition	258 152	57 038	169 175	484 365
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	31 883	16 278	4 062	52 223
Amortissement	8 586	(5 078)	3 022	6 530
Crédits d'impôt pour les activités minières	(12 979)	—	—	(12 979)
Dépréciation d'actifs	(84 344)	(81 000)	(160 484)	(325 828)
Autres	66 971	11 925	17 667	96 563
<b>Total des intérêts miniers</b>	<b>428 369</b>	<b>24 193</b>	<b>40 737</b>	<b>493 299</b>

	Pour le semestre clos le 30 juin 2025			
	Canada	Mexique	É.-U.	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits	—	—	6 859	6 859
Coût des ventes	—	—	(4 075)	(4 075)
Autres coûts d'exploitation	(17 350)	(3 094)	(3 139)	(23 583)
Frais généraux et administratifs	(12 117)	(915)	(1 467)	(14 499)
Exploration et évaluation	(79)	(48)	—	(127)
Dépréciation d'actifs	(25 793)	—	—	(25 793)
<b>Perte d'exploitation</b>	<b>(55 339)</b>	<b>(4 057)</b>	<b>(1 822)</b>	<b>(61 218)</b>

#### 15. ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Société n'a aucun arrangement hors bilan important, autre que les obligations et engagements contractuels mentionnés ci-dessus.

## 16. RISQUES ET INCERTITUDES

Les activités de la Société, à savoir les activités d'acquisition, d'exploration et de développement de biens miniers au Canada et dans le monde, sont spéculatives et comportent un degré de risque élevé. Certains facteurs, notamment ceux décrits ci-après, pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société et sur ses résultats d'exploitation futurs et pourraient faire en sorte que les événements réels diffèrent sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs faits par la Société ou s'y rapportant. Se reporter à la rubrique « *Mise en garde relative à l'Information prospective* » pour de plus amples renseignements. Le lecteur devrait examiner attentivement ces risques ainsi que l'information présentée aux présentes et dans les derniers états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les trimestres et semestres clos les 30 juin 2025 et 2024.

La perception des risques par la Société n'est pas statique, et les lecteurs sont mis en garde contre le fait qu'il n'y a aucune garantie que tous les risques auxquels la Société est exposée, à tout moment, peuvent être décelés avec exactitude, évalués quant à leur importance ou à leur incidence, gérés ou contrôlés efficacement ou atténués. Il pourrait y avoir d'autres risques nouveaux ou accrus pour la Société qui ne sont pas décrits aux présentes.

Pour obtenir une analyse détaillée des facteurs de risque susceptibles d'avoir une incidence sur la Société, ses activités commerciales et son rendement financier, se reporter à la rubrique *Facteurs de risque* de la notice annuelle de la Société datée du 28 mars 2025 pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (la « **Notice annuelle** »), qui est intégrée aux présentes par renvoi. La Notice annuelle et d'autres documents d'information déposés publiquement concernant la Société sont disponibles en version électronique sur SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)) et sur EDGAR ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)) sous le profil d'émetteur d'Osisko Développement.

### *Risques liés au financement supplémentaire et à la dilution*

Les activités de développement et d'exploration d'Osisko Développement sont soumises à des risques de financement. À l'heure actuelle, la Société a des actifs d'exploration et de développement qui peuvent générer des produits périodiques dans le cadre d'essais miniers, mais n'a pas de mine ayant atteint l'étape de la production commerciale qui génère des flux de trésorerie positifs. La Société met en garde le lecteur contre le fait que les essais miniers sur ses sites pourraient être suspendus à tout moment. La capacité de la Société d'explorer et de découvrir des projets économiquement rentables et de les mettre en valeur jusqu'à la production est grandement dépendante de sa capacité à obtenir des capitaux propres et des emprunts sur les marchés financiers. Tout projet que la Société développe requiert d'importantes dépenses en immobilisations. Pour obtenir un tel financement, la Société peut vendre des titres additionnels, y compris, sans s'y restreindre, des actions de la Société, parfois sous forme de titres convertibles, qui pourraient avoir pour effet une dilution importante de la participation dans les capitaux propres des actionnaires de la Société. La Société peut également vendre une partie de sa participation dans un actif afin de mobiliser des capitaux. Rien ne garantit que la Société soit en mesure de réunir les fonds requis pour poursuivre ses programmes d'exploration et financer le développement de n'importe quel gisement susceptible d'être rentable qui a été défini selon des conditions acceptables dans le futur, ni même que ces fonds seront disponibles. L'incapacité d'obtenir le ou les financements nécessaires pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la stratégie de croissance de la Société, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses échéanciers de projets.

### *Risques liés aux activités minières*

Les activités minières sont et seront assujetties à tous les dangers et risques s'appliquant normalement à l'exploration, au développement et à la production de ressources minérales et de réserves minérales, incluant des formations géologiques inhabituelles ou inattendues et d'autres conditions, comme les pressions de formation, les incendies, les pannes d'électricité, les inondations, les explosions, les effondrements, les glissements de terrain et l'incapacité d'obtenir la machinerie, l'équipement ou la main-d'œuvre requis, ce qui, dans chacun des cas, pourrait entraîner des arrêts de travail, des dommages matériels et des dommages possibles à l'environnement, que même une combinaison d'évaluation prudente, d'expérience et de connaissances ne puisse éliminer ou atténuer adéquatement. La Société peut être tenue responsable d'une pollution, d'effondrements ou de dangers contre lesquels elle ne peut être assurée ou contre lesquels

elle peut choisir de ne pas s'assurer. Le paiement de ces obligations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

Des dépenses majeures doivent être faites pour mettre au point des procédés métallurgiques et pour construire des installations pour l'exploitation minière et la transformation du minerai sur un site précis. La viabilité commerciale d'un gisement minéral dépend d'un certain nombre de facteurs comme : les caractéristiques du gisement, notamment sa dimension, sa teneur et sa proximité avec les infrastructures; les prix des métaux, qui sont hautement volatils; la réglementation gouvernementale, y compris celle qui s'applique aux prix, aux impôts, aux redevances, au régime foncier, à l'utilisation du territoire, à la production permise, à l'importation et à l'exportation de minéraux et à la protection de l'environnement.

#### *Activités n'étant pas étayées par une étude de faisabilité*

Certaines activités de la Société, notamment des activités relatives aux essais miniers préalables au projet Bonanza Ledge II et à la mine d'essai Trixie, ont été effectuées sans qu'une étude de faisabilité comprenant les réserves minérales et démontrant la viabilité économique et technique ait été effectuée et, par conséquent, il peut y avoir une grande part d'incertitude quant à l'atteinte de tout niveau de récupération de matière ou le coût d'une telle récupération. Historiquement, de tels projets présentent un risque beaucoup plus élevé d'échec économique et technique. Rien ne garantit que la production commerciale commencera ou se poursuivra comme prévu, ni même qu'elle commence ou se poursuive, ou que les coûts de production prévus seront atteints. L'incapacité de commencer ou de poursuivre la production pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de la Société à générer des produits et des flux de trésorerie pour financer ses activités. L'incapacité de respecter les coûts de production prévus aurait une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et la rentabilité potentielle de la Société.

#### *Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs*

La Société a des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs. En conséquence des dépenses prévues devant être engagées par la Société pour la mise en valeur des projets importants de la Société, celle-ci prévoit continuer à enregistrer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs jusqu'à ce que l'un ou l'autre de ses projets importants, ou les deux, entrent en production commerciale (le cas échéant). Rien ne garantit que la Société générera des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation positifs dans l'avenir. La Société aura besoin d'un apport de capital supplémentaire pour financer ses activités futures aux fins de ses projets importants. Si la Société continue d'enregistrer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs, elle pourrait devoir affecter une partie de ses liquidités au financement de ces flux de trésorerie négatifs. De plus, du financement supplémentaire, que ce soit au moyen de l'émission d'autres titres de participation ou d'emprunt au niveau des projets, sera nécessaire pour poursuivre la mise en valeur des projets importants de la Société, et rien ne garantit que des capitaux supplémentaires ou d'autres types de financement seront disponibles ou que ces financements seront offerts à des conditions au moins aussi favorables pour la Société que celles obtenues antérieurement, si tant est qu'ils se réalisent. Le défaut d'obtenir du financement supplémentaire ou d'atteindre la rentabilité et d'enregistrer des flux de trésorerie liés à l'exploitation positifs aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

#### *Absence de bénéfices et antécédents de pertes*

Le développement et l'exploration de propriétés de ressources sont des activités commerciales qui impliquent un degré de risque élevé, de telle sorte que rien ne garantit que les programmes d'exploration et d'essais miniers en cours aboutiront à des activités rentables. La Société n'a pas déterminé si l'une ou l'autre de ses propriétés renferme des réserves économiquement récupérables de matériel minéralisé et tire actuellement des produits minimes ou aucun revenu de ses projets; par conséquent, la Société ne génère pas de flux de trésorerie suffisants de ses activités. Rien ne garantit que la Société ne subira pas de pertes supplémentaires importantes à l'avenir. Les charges d'exploitation et les dépenses en immobilisations de la Société pourraient augmenter au cours des années à venir, alors que les activités d'exploration, de développement ou de production progressent sur les propriétés de la Société. La Société n'anticipe pas recevoir de produits suffisants de ses activités pour compenser les dépenses opérationnelles dans un avenir prévisible et s'attend à subir des pertes jusqu'à ce que l'une ou plusieurs de ses propriétés entrent en production commerciale et génèrent suffisamment de

produits pour financer ses activités en cours. Rien ne garantit que l'une ou l'autre des propriétés de la Société passera éventuellement à l'étape de la production commerciale. Rien ne garantit non plus que de nouveaux fonds seront disponibles et, dans cette éventualité, la Société pourrait se voir forcée de réduire de manière importante ou de cesser ses activités.

#### ***Risques de change***

La Société est sujette aux risques de change. La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien, lequel est exposé à des fluctuations par rapport à d'autres monnaies. Les activités de la Société se déroulent au Canada, au Mexique et aux États-Unis, de telle sorte qu'une partie de ses dépenses et obligations est libellée en dollars américains et en pesos mexicains. La Société maintient son siège social à Montréal (Canada), maintient des comptes de trésorerie en dollars canadiens, en dollars américains et en pesos mexicains, et possède des actifs et des passifs monétaires en dollars canadiens, en dollars américains et en pesos mexicains.

Les activités et les liquidités de la Société sont grandement affectées par les variations des taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, et entre le dollar canadien et le peso mexicain. La plupart des dépenses sont actuellement libellées en dollars canadiens, en dollars américains et en pesos mexicains. Les variations des taux de change peuvent donc avoir une incidence importante sur les coûts de la Société. L'appréciation des monnaies autres que le dollar canadien par rapport au dollar canadien peut augmenter les coûts des activités de la Société.

#### ***Incidence possible des tarifs douaniers et des restrictions commerciales***

L'imposition de tarifs douaniers et de restrictions commerciales entre le Canada et les États-Unis présente un risque pour la Société et l'économie mondiale, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les chaînes d'approvisionnement, les dépenses en immobilisations et les coûts d'exploitation. Au début de février 2025, les États-Unis ont annoncé l'imposition d'un droit de douane général de 25 % sur les « produits canadiens » importés aux États-Unis, à l'exception de certains produits énergétiques et autres, notamment le pétrole et le gaz, qui seraient soumis à un droit de douane de 10 %. Ces droits de douane sont entrés en vigueur le 4 mars 2025, bien que les États-Unis aient par la suite exempté les produits canadiens qui satisfont aux règles d'origine prévues par l'Accord Canada–États-Unis–Mexique. Les États-Unis ont également imposé des droits de 25 % sur les importations de produits canadiens d'acier et d'aluminium (à compter du 12 mars 2025) ainsi que de produits automobiles (à compter du 3 avril 2025). En réaction à ces diverses mesures américaines, le Canada a imposé, en mars et en avril 2025, des droits de douane réciproques (surtaxes) de 25 % sur certains produits américains désignés, dont l'acier, l'aluminium, les produits agricoles et les biens fabriqués. Le 1<sup>er</sup> août 2025, les États-Unis ont porté de 25 % à 35 % les droits de douane sur les produits canadiens, avec effet immédiat. Le Canada impose également d'autres mesures, fondées sur des droits ou des contingents, visant les importations de produits de pays tiers afin de contrer les flux commerciaux perturbés par les mesures américaines à l'égard des produits du Canada et de pays tiers. Ces diverses mesures canadiennes et américaines, ainsi que toute modification de ces droits de douane ou l'imposition de nouveaux droits ou de nouvelles taxes, restrictions ou interdictions à l'importation ou à l'exportation, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'économie canadienne, l'industrie minière canadienne et la Société. De plus, il existe un risque que les tarifs imposés par les États-Unis à d'autres pays déclenchent une guerre commerciale mondiale plus étendue qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les économies canadienne, américaine et mondiale et, par extension, sur l'industrie minière canadienne et la Société.

La hausse des coûts d'investissement et d'exploitation découlant des tarifs pourrait avoir une incidence défavorable sur l'économie, la rentabilité et l'efficacité de la production des projets. L'incidence des tarifs pourrait également faire augmenter le coût de certaines matières en provenance des États-Unis. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les retards dans l'achat d'équipement essentiel pourraient également avoir une incidence sur l'échéancier de réalisation des projets et l'efficacité opérationnelle. En outre, l'imposition de tarifs douaniers et d'autres restrictions commerciales pourrait également exacerber d'autres facteurs de risque, comme les fluctuations monétaires et la volatilité économique générale. Les tarifs douaniers pourraient avoir une incidence sur les flux commerciaux, la confiance des investisseurs et les décisions de politique monétaire, ce qui entraînerait de plus grandes fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Étant donné qu'une partie importante des charges liées au matériel, aux fournitures et à l'exploitation de la Société sont libellées en dollars américains, un dollar canadien plus faible ferait augmenter les coûts en dollars canadiens, ce qui pourrait réduire la rentabilité des activités et des projets de la Société. Se reporter également à la rubrique *Risques*

de change ci-dessus. Ces facteurs peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

#### *Risques liés aux lois fiscales*

La Société a des activités et fait des affaires dans plusieurs territoires et est assujettie aux lois fiscales de chacun de ces territoires. Ces lois fiscales sont complexes et peuvent être modifiées. La Société peut également faire l'objet d'un examen, d'une vérification et d'une cotisation dans le cours normal des activités. Toute modification de ce genre aux lois ou aux examens fiscaux et aux cotisations pourrait entraîner une hausse des impôts à payer ou nécessiter le paiement d'impôts exigibles pour les années antérieures, ce qui pourrait nuire aux liquidités de la Société. Les impôts peuvent également nuire à la capacité de la Société de rapatrier les bénéfices et de déployer ses actifs.

#### *Permis, licences et approbations*

Les activités de la Société nécessitent des licences et des permis de différentes autorités gouvernementales. La Société croit qu'elle détient ou est en train d'obtenir toutes les licences et tous les permis nécessaires pour poursuivre les activités qu'elle mène actuellement en vertu des lois et règlements applicables. Ces licences et permis sont sujets à des changements de réglementation et à diverses circonstances opérationnelles. Rien ne garantit que la Société soit en mesure d'obtenir toutes les licences et tous les permis requis pour maintenir ses activités minières, construire des mines ou des installations d'usinage et commencer l'exploitation de l'une ou l'autre de ses propriétés d'exploration. De plus, si la Société entreprend l'exploitation de n'importe quelle propriété d'exploration, elle devra obtenir et se conformer à des permis et licences qui peuvent comprendre des conditions particulières en matière de procédures opérationnelles, d'utilisation de l'eau, du dépôt de différents matériaux sur le sol ou leur rejet dans l'air ou l'eau, de l'élimination des résidus, des déversements, des études environnementales, de plans de fermeture et de restauration et des garanties financières. Rien ne garantit que la Société soit en mesure d'obtenir ces licences et permis ni qu'elle soit en mesure de se conformer à de telles conditions.

#### *Premières Nations*

La nature juridique des revendications territoriales des Premières Nations est très complexe. L'incidence de telles revendications sur les propriétés importantes de la Société ne peut être prédite avec certitude. Rien ne garantit que les revendications des Premières Nations, si elles devaient se présenter, pourront être réglées. Si une revendication est présentée à l'égard d'une propriété importante de la Société et qu'elle n'est pas réglée avec succès ou en temps opportun, cette revendication pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société. De plus, le processus de traitement de ces revendications, quelle qu'en soit l'issue, est coûteux et long et est susceptible d'entraîner des retards qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités et les résultats financiers de la Société.

#### *Les estimations de ressources minérales et de réserves minérales comportent une incertitude inhérente*

Les ressources minérales et les réserves minérales ne sont que des estimations. Ces estimations sont l'expression de jugements fondés sur les connaissances, l'expérience minière, l'analyse des résultats de forage et les pratiques sectorielles. Bien que la Société soit d'avis que les estimations des ressources minérales et des réserves minérales, le cas échéant, à l'égard des propriétés où la Société détient un intérêt direct reflètent les meilleures estimations, l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales est un processus subjectif et l'exactitude des estimations des ressources minérales et des réserves minérales dépend de la quantité et de la qualité des données disponibles, de l'exactitude des calculs statistiques, et des hypothèses utilisées et des jugements portés dans l'interprétation des informations d'ingénierie et de géologie disponibles. Il existe une grande part d'incertitude dans toute estimation de ressources minérales et de réserves minérales, et les gisements réels rencontrés et la viabilité économique d'un gisement peuvent différer de manière importante des estimations. Les ressources minérales et les réserves minérales estimées peuvent devoir être estimées à nouveau en fonction de l'évolution des prix de l'or ou d'autres minéraux, de la poursuite des activités d'exploration ou de mise en valeur ou de l'expérience réelle de production. Cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les estimations du volume ou de la teneur de la minéralisation, des taux de récupération estimés ou d'autres facteurs importants qui influencent

ces estimations. De plus, les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et rien ne garantit qu'une estimation de ressources minérales sera éventuellement convertie en réserves minérales prouvées ou probables. La viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée.

#### *Facteurs économiques liés au développement de biens miniers*

L'exploration et la mise en valeur de biens miniers sont spéculatives et comportent un degré élevé de risque. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement minéral, très peu de propriétés explorées sont exploitables sur le plan commercial et deviendront éventuellement des mines productrices. Il n'y a aucune certitude qu'une des propriétés d'exploration sera exploitables sur le plan commercial.

Si des ressources minérales existent, des dépenses importantes seront indispensables pour confirmer l'existence de réserves minérales suffisantes à l'exploitation commerciale d'une mine et pour obtenir les approbations environnementales et les permis nécessaires pour entreprendre l'exploitation commerciale. La décision quant à la question de savoir si une propriété contient ou non un gisement minéral exploitable sur le plan commercial et devrait entrer en production dépendra des résultats des programmes d'exploration, de l'évaluation économique préliminaire ou des études de faisabilité ainsi que des recommandations formulées par des ingénieurs ou des géologues dûment qualifiés, ce qui requiert des dépenses considérables. Cette décision suppose l'examen et l'évaluation de nombreux facteurs importants, notamment : a) les coûts pour amener une propriété à l'étape de la production, y compris les travaux d'exploration et de mise en valeur, la préparation, le cas échéant, d'une évaluation économique préliminaire et d'études de faisabilité de la production et la construction d'installations de production; b) l'accès au financement et les coûts de financement; c) les coûts de production continus; d) les prix des métaux; e) les règlements et contraintes en matière de respect des normes environnementales (y compris les obligations environnementales liées à d'anciennes activités d'exploration); et f) le climat politique ou la réglementation et le contrôle des gouvernements. Les projets de mise en valeur sont également assujettis à la réalisation d'études techniques tirant des conclusions positives, la délivrance par les gouvernements des permis nécessaires et l'accès à un financement adéquat. Les projets de mise en valeur n'ont aucun antécédent d'exploitation sur lequel fonder les estimations des flux de trésorerie futurs.

#### *Risques et dangers non assurés*

Le secteur minier est capitaliste et il est assujetti à de nombreux risques et dangers, notamment la pollution environnementale, les accidents ou les déversements, les accidents de travail ou de transport, les conflits de travail, les changements apportés au cadre réglementaire, les phénomènes naturels (les conditions météorologiques difficiles, les tremblements de terre, l'écroulement d'une paroi et les effondrements) et des conditions géologiques inhabituelles ou inattendues. Ces risques et dangers pourraient avoir une incidence sur les activités de la Société. Par conséquent, plusieurs des risques et dangers susmentionnés pourraient endommager ou détruire les biens miniers de la Société ou de futures installations de traitement; causer des blessures personnelles ou le décès; une atteinte à l'environnement; des retards dans les activités d'exploration et de développement ou l'interruption ou la cessation de celles-ci; un retard ou une incapacité à obtenir les approbations nécessaires des autorités de réglementation; des coûts, des pertes financières et d'éventuelles obligations légales ainsi qu'une réaction défavorable des autorités publiques. Osisko Développement pourrait être tenue responsable ou subir une perte relativement à certains risques et dangers contre lesquels elle n'a pas souscrit d'assurance ou ne peut en souscrire ou qu'elle peut raisonnablement choisir de ne pas souscrire pour des raisons économiques. Cette absence de couverture d'assurance pourrait occasionner des préjudices économiques importants à la Société.

#### *Fluctuation du cours des Actions ordinaires*

Le cours boursier des Actions ordinaires est affecté par plusieurs variables qui ne sont pas directement liées au rendement de la Société, notamment la vigueur de l'économie en général, la disponibilité et l'attrait d'autres placements et l'ampleur du marché public pour la négociation des actions. Les répercussions de ces facteurs et d'autres facteurs sur le cours futur des Actions ordinaires sont imprévisibles et pourraient entraîner une diminution de la valeur des actifs, ce qui pourrait se traduire par des charges de dépréciation.

---

## 17. CONTRÔLES, PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (CIIF)

---

### *Contrôles et procédures de communication de l'information*

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information devant être présentée dans les rapports déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée en temps opportun. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour assurer que l'information que la Société doit présenter dans ces rapports est ensuite réunie et communiquée à la direction de la Société afin d'assurer la prise de décisions opportunes concernant la communication de l'information. La direction examine régulièrement les contrôles et procédures de communication de l'information; toutefois, ces contrôles et procédures ne peuvent fournir un niveau d'assurance absolu en raison des limites inhérentes aux systèmes de contrôle visant à prévenir ou à détecter toutes les inexactitudes attribuables à des erreurs ou à des fraudes. Le chef de la direction et le chef de la direction financière, conjointement avec la direction, ont évalué les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société et ont conclu qu'ils étaient efficaces et conçus de manière appropriée au 30 juin 2025.

### *Rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière*

Le chef de la direction et le chef de la direction financière sont responsables de la mise en place et du maintien des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été préparés pour publication externe, conformément aux normes IFRS. Sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière, la direction a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société au 30 juin 2025. Dans le cadre de cette évaluation, la direction a utilisé les critères énoncés dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière, conjointement avec la direction, ont évalué s'il y avait eu des changements aux CIIF au cours du trimestre clos le 30 juin 2025 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CIIF de la Société. De tels changements n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

### *Limites relatives aux contrôles et aux procédures*

La direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, est d'avis que les contrôles et procédures de communication de l'information ou les contrôles internes à l'égard de l'information financière, quelle que soit leur qualité de conception et de fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints. En outre, la conception d'un système de contrôle doit tenir compte du fait qu'il existe des contraintes au niveau des ressources, et les avantages des contrôles doivent être pris en considération par rapport à leurs coûts. Étant donné les limites inhérentes aux systèmes de contrôle, aucun d'entre eux ne peut donner l'assurance absolue que la totalité des problèmes de contrôle et des cas de fraude, le cas échéant, au sein de la Société sera prévenue ou détectée. Ces limites inhérentes comprennent le fait qu'un jugement sur lequel est fondée une décision pourrait être erroné et que des anomalies pourraient se produire en raison de simples erreurs. De plus, les contrôles peuvent être contournés au moyen de gestes posés par certaines personnes à titre individuel, par la collusion entre deux ou plusieurs personnes ou par dérogation non autorisée au contrôle. La conception de tout système de contrôle s'appuie aussi en partie sur certaines hypothèses au sujet de la probabilité d'événements futurs, et rien ne garantit qu'une conception donnée permettra d'atteindre les buts énoncés dans toutes les situations futures possibles. Par conséquent, étant donné les limites inhérentes à un système de contrôle efficient, des inexactitudes en raison d'erreurs ou de fraudes pourraient survenir et ne pas être détectées.

---

## **18. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS NON AUDITÉS**

---

Se reporter à la base d'établissement des états financiers et à la déclaration de conformité à la Note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025.

---

## **19. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES**

---

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs, tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses comptables critiques ainsi que des jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers consolidés audités pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

---

## **20. INSTRUMENTS FINANCIERS**

---

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation, comme l'actualisation des flux de trésorerie, le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025.

---

## **21. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

---

L'information scientifique et technique présentée dans le présent Rapport de gestion et se rapportant à l'EF de 2025 du Projet aurifère Cariboo est étayée par le Rapport technique Cariboo, déposé sur SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)) et sur EDGAR ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)) sous le profil d'émetteur d'Osisko Développement.

Les renseignements scientifiques et techniques contenus dans le présent Rapport de gestion relativement au Projet Tintic sont étayés et validés dans leur intégralité par le texte intégral du Rapport technique Tintic. Une copie du Rapport technique Tintic est disponible sur SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)) et sur EDGAR ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)) sous le profil d'émetteur de la Société. Chacun des auteurs du Rapport technique Tintic est une « personne qualifiée » et « indépendante » de la Société au sens du Règlement 43-101.

Les renseignements scientifiques et techniques relativement au Projet aurifère San Antonio sont étayés et validés dans leur intégralité par le Rapport technique San Antonio. Une copie du Rapport technique San Antonio est disponible sur SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)) et sur EDGAR ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)) sous le profil d'émetteur de la Société. Chacun des auteurs du Rapport technique San Antonio est une « personne qualifiée » et « indépendante » de la Société au sens du Règlement 43-101.

Le présent Rapport de gestion utilise les termes ressources minérales mesurées, indiquées et présumées comme mesure relative du niveau de confiance dans l'estimation des ressources, ainsi que les réserves minérales probables (et non les réserves minérales prouvées) comme mesure relative de confiance dans l'estimation des réserves minérales. Les lecteurs sont mis en garde contre le fait que les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales économiques et que la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. L'estimation des ressources minérales peut être affectée de manière importante par des problèmes géologiques, environnementaux, de

permis, juridiques, de titre, sociopolitiques, de marketing, ou d'autres problèmes pertinents. L'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en ressources minérales de catégorie indiquée ou mesurée. L'estimation de ressources minérales est classée conformément aux Normes de définitions pour les ressources minérales et les réserves minérales de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« ICM »), intégrées par renvoi dans le Règlement 43-101. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement pour les études de faisabilité ou de préfaisabilité ou les études économiques à l'exception d'une évaluation économique préliminaire tel que défini dans le Règlement 43-101. Les lecteurs sont avisés qu'ils ne doivent pas supposer que des travaux ultérieurs sur les ressources présentées mèneront éventuellement à des réserves minérales qui pourraient être exploitées économiquement.

Pour que le lecteur comprenne bien les renseignements contenus dans l'EF de 2025, le Rapport technique Tintic et le Rapport technique San Antonio, il convient de se référer au texte intégral du Rapport technique (une fois déposé), du Rapport technique Tintic et du Rapport technique San Antonio, respectivement, dans leur intégralité, y compris toutes les hypothèses, réserves et limitations qu'ils contiennent. Les Rapports techniques sont censés être lus dans leur ensemble; les rubriques ne doivent pas être lues ou considérées hors contexte.

Les renseignements scientifiques, géologiques et techniques contenus dans le présent Rapport de gestion ont été examinés et approuvés par Victor Gauthier, ing., chef de service – Services techniques, et Eryn Doyle, géo., directrice principale de l'exploration, tous deux d'Osisko Développement, et sont considérés comme une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101.

## **22. STRUCTURE DU CAPITAL-ACTIONS**

En date du présent Rapport de gestion, les nombres suivants d'actions ordinaires de la Société et d'autres valeurs mobilières de la Société pouvant être levés pour obtenir des actions ordinaires de la Société étaient en circulation :

<b>Valeurs mobilières</b>	<b>Actions ordinaires suivant la levée</b>
Actions ordinaires	138 044 767
Options sur actions	5 796 058
UAR	2 214 485
UAD	806 653
Bons de souscription	78 068 475
<b>Capital-actions pleinement dilué</b>	<b>224 930 438</b>

## **23. APPROBATION**

Le conseil d'administration supervise la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière et des systèmes de contrôles internes par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit se réunit trimestriellement avec la direction et les auditeurs indépendants de la Société pour examiner la portée et les résultats de l'audit annuel et des examens trimestriels, respectivement, et pour examiner les états financiers et les questions connexes liées à la communication de l'information financière et aux contrôles internes avant que les états financiers ne soient approuvés par le conseil d'administration et soumis aux actionnaires. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés résumés non audités et l'information figurant dans le présent Rapport de gestion en date du 12 août 2025.